

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-15 :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2018.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'article L. 2224 -17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole, joint à la présente délibération, portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 12 NOVEMBRE 2019

### SYNTHÈSE ET ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2018 est construit sur la même base que le rapport annuel 2017.

Il se décompose en différentes parties :

- la description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets,
- les projets 2018 et les principaux indicateurs techniques,
- les indicateurs financiers.

Est annexé à ce rapport de Metz Métropole, autorité organisatrice de la compétence "déchets", le rapport d'activité d'HAGANIS.

#### **Description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets**

L'année 2018 a été marquée par l'optimisation du déploiement de la conteneurisation. En effet l'objectif fixé de finalisation du projet en décembre 2017 avait été atteint, en privilégiant la solution de bacs individuels, et points de regroupement de bacs sur le domaine public. L'année 2018 a permis de lancer un plan de déploiement de Points d'Apport Volontaire Enterrés, plus particulièrement sur Metz, afin de supprimer une partie des points de regroupement. Ce sont donc 27 PAVE installés en 2018 sur Metz (soit 121 cuves) et 1 PAVE à Cuvry. Le programme de déploiement de PAVE en 2018 a permis de réduire de 47 le nombre de PR (sur Metz uniquement), le portant à 360.

Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a été déployée en 2018 : la révision du temps de travail. La redéfinition des tournées existantes via la conteneurisation a permis un travail sur la révision du temps de travail des agents de collecte. Le temps de travail des agents était cadré sur 39 heures hebdomadaires avec 18 jours d'ARTT, et l'instauration historique de la pratique du "fini-quitte". Cette pratique était tolérée au vu de la pénibilité du travail de collecte, notamment avec le port de charge (collecte en sacs) et le rythme rapide de collecte supporté par les agents. La mise en place des bacs a permis de diminuer la pénibilité du travail (pas de port de charge, avec la suppression des sacs et l'accroche des bacs au releveur), de ralentir le rythme de collecte et d'allonger le temps de travail (+20% de temps de collecte pour l'accroche des bacs au releveur).

Ces avancées sur l'amélioration des conditions de collecte ont permis de redéfinir le temps de travail des agents et mettre fin à la pratique du fini-quitte. Une nouvelle organisation du temps de travail a donc été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en ramenant le temps de travail hebdomadaire à 35h, avec suppression des ARTT, et attribution d'une indemnité compensatoire. Suite à un mouvement social, de nouveaux échanges avec les représentants syndicaux ont conduit à un nouveau protocole d'accord sur le temps de travail en application au 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec réalisation d'une étude externe sur le temps de travail :

- Collecte de jour : 37h, 11 ARTT, fin du fini quitte avec dispositif de +/- une heure par jour selon les nécessités de service conduisant à 37h hebdomadaires.

- Collecte nuit : maintenue à 35h, avec possibilité de fini-quitte, dans l'attente de la fin de la conteneurisation des secteurs.

Une étude a donc par la suite été menée par un cabinet d'études extérieur (INDIGGO).

### **Principaux indicateurs techniques**

On constate qu'entre 2017 et 2018, les tonnages :

- d'ordures ménagères résiduelles ont légèrement augmenté (+0,9%) ;
- d'emballages ménagers (hors verre) ont légèrement augmenté (+ 1%) ;
- de verre ont augmenté (+ 2,1%) ;
- de journaux revues magazines collectés en AV poursuivent leur baisse (- 23,6%) ;
- apportés en déchèteries ont légèrement augmenté (+2,4%).

L'ensemble des variations de tonnages fait apparaître une diminution des tonnages globaux de -0,4% sur l'ensemble des déchets ménagers assimilés (DMA) collectés par Metz Métropole.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020.

À mi-parcours, l'évolution est de -5,5 % (chiffre différent du précédent car il ne prend pas en compte les déchets dangereux ni ceux inertes). Il y a donc une légère augmentation par rapport à 2017 où les tonnages avaient atteint -7,1% par rapport à 2010.

La Prévention et la Valorisation des déchets :

En décembre 2015, Metz Métropole signait avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC). Par ce contrat 2016-2018, Metz Métropole s'est notamment engagée à réduire de 4 % les quantités de déchets produites par rapport à l'année 2014, conformément à l'ambition de la LTECV (-10 % en 2020 par rapport à 2010), nécessitant la poursuite de ses actions. En 2018, à l'échéance de ce contrat, la réduction n'atteint que 2,7 %.

Le compostage :

- 650 composteurs individuels mis à disposition, portant à 9 667 le nombre de composteurs mis à disposition depuis 2003, soit 8 579 foyers équipés ;
- 6 nouveaux sites de compostages collectifs en pied d'immeubles, soit au total sur le territoire 75 immeubles équipés, regroupant 2 159 foyers ;
- 1 nouveau site de compostage de quartier portant à 4 le nombre de sites en fonctionnement sur le territoire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 13 nouveaux établissements se sont lancés dans une démarche de diagnostic avec le soutien de Metz Métropole ;
- 2 journées d'échanges ont été organisées + 5 sessions de formation à destination du personnels de restauration collective.

Le prolongement de la durée d'usage :

- 48 permanences ont été organisées en alternance au sein de 4 déchèteries avec Emmaüs : 1 198 donateurs ont apporté 30,3 tonnes d'objets.
- 109 points de collecte (bornes, locaux associatifs, magasins, ...) ont été référencés par l'éco-organisme EcoTLC soit 1 point de collecte pour 2 050 habitants. 54 bornes gérées par la convention avec Tri d 'Union ont permis de détourner 264,2 tonnes de textiles.

Sensibilisation aux consignes de tri : au total, ce sont plus de 22 000 foyers et entreprises répartis dans 36 communes qui ont été sensibilisés aux consignes de tri et aux règles de collecte, par le biais de diverses animations et actions.

### **Principaux indicateurs financiers**

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 118,09 € HT. Le coût à la tonne collectée et traitée s'élève à 223,65 € HT.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 10,73 en 2018.

La Redevance Spéciale représente une recette de 420 020€.

# RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Source : Direction du Cycle des Déchets

## **I - LA COMPÉTENCE "ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS"**

<b>1. Metz Métropole</b>	<b>3</b>
<b>2. Les compétences de Metz Métropole</b>	<b>4</b>
<b>3. L'organisation de la collecte</b>	<b>7</b>
<b>4. Les unités de traitement</b>	<b>12</b>
<b>5. Les relations contractuelles</b>	<b>15</b>

## **II – LES PROJETS 2018**

<b>1. La conteneurisation</b>	<b>19</b>
<b>2. L'économie circulaire et la prévention des déchets</b>	<b>21</b>
<b>3. Le tri</b>	<b>30</b>
<b>4. La redevance spéciale</b>	<b>31</b>
<b>5. Qualité hygiène et sécurité</b>	<b>33</b>
<b>6. Relations usagers</b>	<b>37</b>
<b>7. Géolocalisation</b>	<b>37</b>

## **III – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

<b>1. Les contenants</b>	<b>39</b>
<b>2. Les tonnages collectés</b>	<b>40</b>
<b>3. Les tonnages traités et leurs filières</b>	<b>53</b>

## **IV – LES INDICATEURS FINANCIERS**

<b>1. Observations générales</b>	<b>58</b>
<b>2. Analyse globale</b>	<b>59</b>
<b>3. Le financement de la compétence</b>	<b>60</b>

# I. LA COMPÉTENCE " ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS "

## 1. Metz Métropole

### 1.1. Description sommaire de Metz Métropole

Metz Métropole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Elle regroupe en 2018, 44 Communes et 223 798 habitants\*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>.

La densité de population est de 723,95 habitants au km<sup>2</sup>.

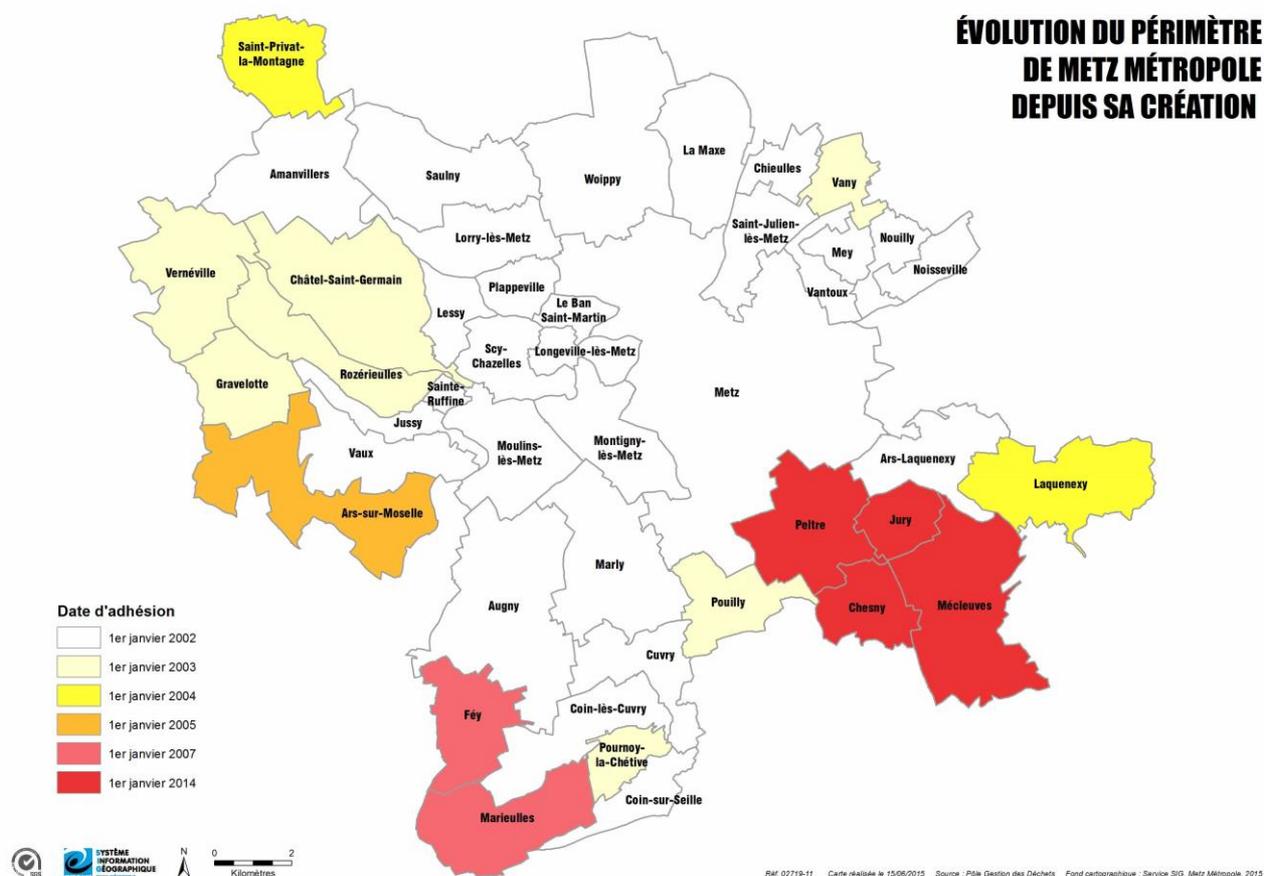
Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

*\*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2017)*

### 1.2. Historique succinct

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 Communes, soit environ 200 000 habitants, à savoir les dix Communes membres du District de l'Agglomération Messine : Cuvry, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, auxquelles se sont adjointes 18 autres Communes : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Méy, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 7 Communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de Communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.
- En 2004, le périmètre de Metz Métropole a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquenexy et Saint-Privat-la-Montagne.
- En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint l'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Féy et Marieulles.
- En 2014, la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre (CCVSP) et Metz Métropole ont fusionné, portant ainsi le nombre de Communes à 44, avec Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole obtient officiellement le statut de Métropole et est devenue la Métropole Metz Métropole.

- Cartographie de l'évolution du périmètre de Metz Métropole depuis sa création.



## 2. Les compétences de Metz Métropole

La Métropole exerce des compétences :

### Développement et aménagement économique, social et culturel

- Création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Programme de soutiens et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et aux programmes de recherche

### Aménagement de l'espace métropolitain

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et schéma de secteur
- PLU (Plan local d'urbanisme) et documents d'urbanisme
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain

- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie préventive
- Instruction des autorisations liées au droit des sols
- Organisation de la mobilité
- Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain, et leurs ouvrages accessoires
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication

### **Politique locale de l'habitat**

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Politique du logement
- Aides financières et actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

### **Politique de la ville**

- Élaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

### **Gestion des services d'intérêt collectif**

- Assainissement et eau potable
- Service de secours et de lutte contre l'incendie
- Fourrière animale
- Création, gestion, extension des cimetières d'intérêt métropolitain
- Création, gestion et extension des crématoriums
- Service public de défense extérieure contre l'incendie

### **Protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie**

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Contribution à la transition énergétique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

## 2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole

Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole, dénommée "Metz Métropole" par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole "Metz Métropole" exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres, entre autres, la compétence "Gestion des déchets ménagers et assimilés".

## 2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Métropole "Metz Métropole" est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome Haganiis.

### 2.2.1. La régie directe

La Direction du Cycle des Déchets (DCD) constituée de 2 Pôles : le Pôle Exploitation Territorial (PET) et le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD), ainsi que de la Mission Qualité Sécurité Environnement, composent la régie directe de Metz Métropole.

En 2018, le PET assure principalement et pour toutes les Communes membres :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- la collecte des déchets encombrants sur rendez-vous.

Mais aussi, pour toutes les Communes membres, les missions de :

- distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;

Le POGD assure principalement les missions de :

- études et projets ;
- mise en œuvre et suivi de projets ;
- veille réglementaire et définition des stratégies ;
- sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- projets et actions de réduction des déchets.

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- politique sécurité et assistance aux services.

Ce sont près de 228 agents, répartis comme suit :

- 9 encadrants techniques ;
- 5 agents administratifs ;
- 154 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 9 coordinateurs/coordinateurs adjoints ;
- 9 agents au suivi qualité et 1 coordinateur ;
- 2 agents au parc véhicules ;
- 7 agents de distribution et d'entretien et 1 coordinateur ;
- 3 Agents d'intervention urgente (médiation) ;
- 9 Ambassadeurs Du Tri (ADT), 2 coordinateurs et 1 assistant ;
- 2 agents au service Qualité et Sécurité ;
- 3 agents au service relations aux usagers ;
- 2 agents au service géolocalisation ;
- 4 agents sur le programme de prévention des déchets ;
- 3 agents sur le projet conteneurisation ;
- 2 agents sur le projet redevance spéciale.

À cet effectif permanent, s'ajoutent 30 saisonniers ainsi que des postes non-permanents, des remplaçants...

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte 91 véhicules dont :

- 38 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) dont 5 bi-compartmentées (bi-flux : OMR, EMR) → 1 BOM a été réformée (26t), et 4 nouvelles BOM ont été acquises (2X19t, 2X26t);
- 6 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès (impasses, rues étroites...) + 1 véhicule 10 T en location → pas de changement en 2017
- 3 BOM grue → 1 nouvelle BOM grue acquise en 2017 ;
- 32 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant, Fonction, ...) dont 1 véhicule gros volume, 1 véhicule pour le lavage des points d'apports volontaires, 5 véhicules légers bennes et 1 véhicule plateau pour la collecte des D3E et un véhicule hayon
- 2 camion-bras ;
- 9 camions bras-grue ;
- 1 camion grue.

En 2018, la DCD a fait l'acquisition de 4 Bennes à Ordures Ménagères dont 2 bennes 19t et 2 bennes 26t, ainsi qu'un véhicule bras-grue pour les PAVE et 1 véhicule hayon pour la distribution (sacs et bacs).

### 2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2018, HAGANIS compte 108 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 270 agents (traitement des déchets et assainissement), dont 93 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

*Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS*

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

## 3. L'organisation de la collecte

### 3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés.

#### 3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour le Tri sont achetés par Metz Métropole.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du PET, selon un calendrier prédéterminé, dans les Communes de la Métropole non conteneurisées.

Trois volumes de sacs sont distribués pour les OMR : 30, 50 et 100 litres et un seul volume de sac pour le tri : 50 litres.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

#### 3.1.2 Les bacs

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer la collecte en sacs en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires.

Les bacs mis à disposition pour les OMR sont :

- à couvercle gris pour les particuliers ;
- à couvercle violet pour les professionnels.

Les bacs mis à disposition pour le tri sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels.

Le PGD procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'utilisateur. Il existe plusieurs volumes de bacs et les règles de dotation pour les particuliers ont été réajustées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Nombre de personnes par foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	240 L

### 3.1.3 Les Points de Regroupement (PR)

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bacs (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des PR sont créés. Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement sont assurés par les services du Pôle Exploitation Territorial

### 3.1.4 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) réparti et accessible sur le territoire. Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne, ou borne, et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets. Historiquement, les flux collectés en PAV étaient les JRM (en complément de leur collecte en porte-à-porte en sacs transparents) et le verre. Certains quartiers étaient également desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes aériennes pour l'apport volontaire du Tri (EMR + JRM), en complément de la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de la conteneurisation, les bornes aériennes verre et JRM installées sur certains points ont été remplacées par des bornes enterrées pour le premier flux et par des bornes enterrées Tri pour le second. Ainsi, les PAV associent majoritairement les 3 flux : OMR, Tri, et verre. De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution permet pour certains sites de répondre à des problèmes de stockage, de collecte et dans des zones denses, de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique. C'est aussi, dans certains cas, une optimisation des tournées de collecte.

### 3.1.5 Les sacs de pré-collecte

Dans le cadre du projet de conteneurisation, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés des sacs de pré-collecte ou sacs de portage. Ce sont des sacs format cabas grande surface réutilisables, permettant aux usagers de transporter leurs déchets recyclables du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (points de regroupement ou points d'apport volontaire).

## 3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont celles effectives au 31/12/2018.

### 3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations successives, pour aboutir à une réécriture complète, liée notamment aux nouveaux modes de collecte de la conteneurisation (bacs, PR, PAV...) et aux priorités et obligations des lois Grenelle et transition énergétique pour la gestion des déchets. Le nouveau règlement a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016.

Ce règlement précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers. Ces dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire. Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

### 3.2.2 La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte

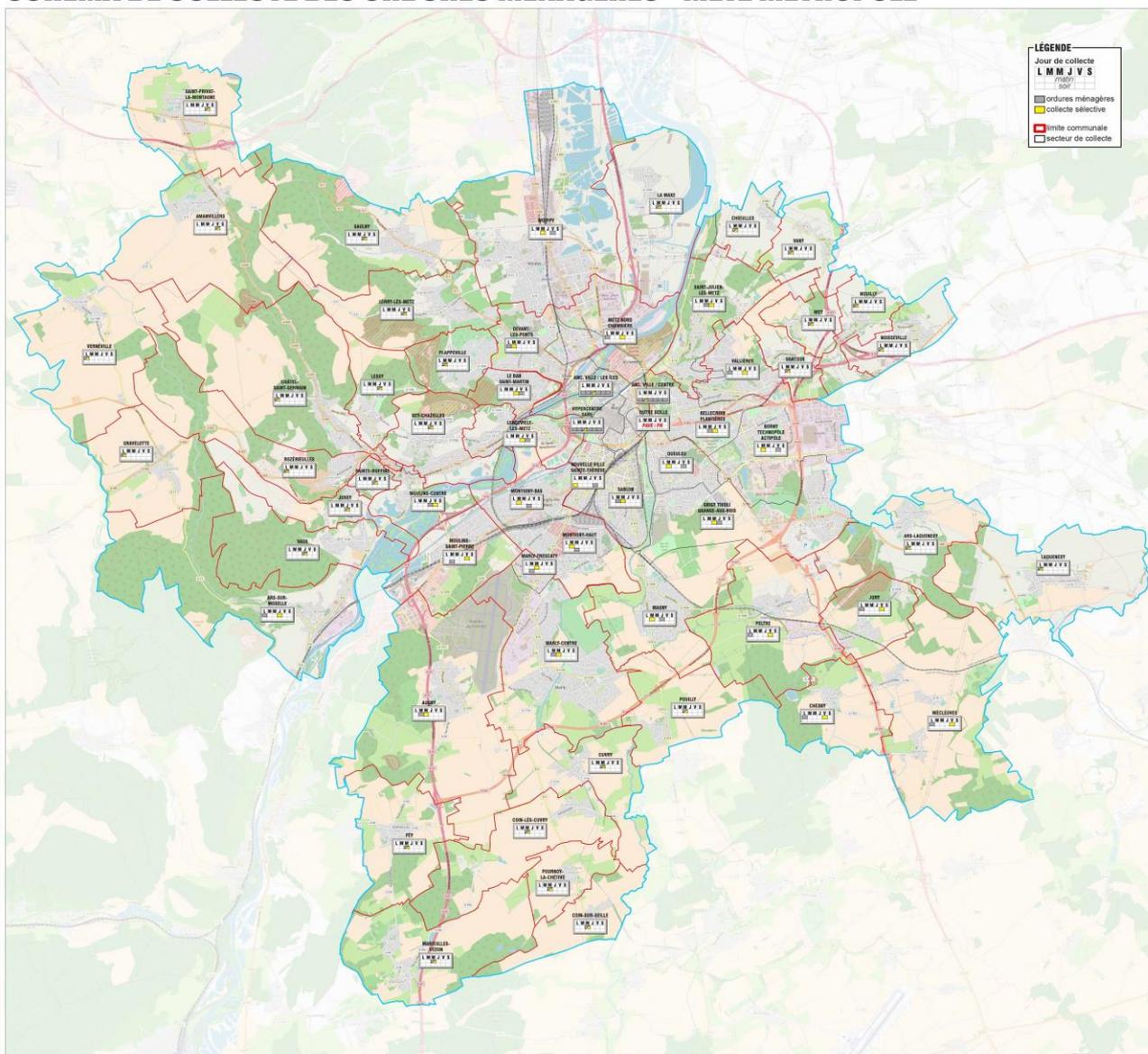
La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

La fréquence de collecte en C6 concerne uniquement l'hyper centre de Metz, non conteneurisés à fin 2018.

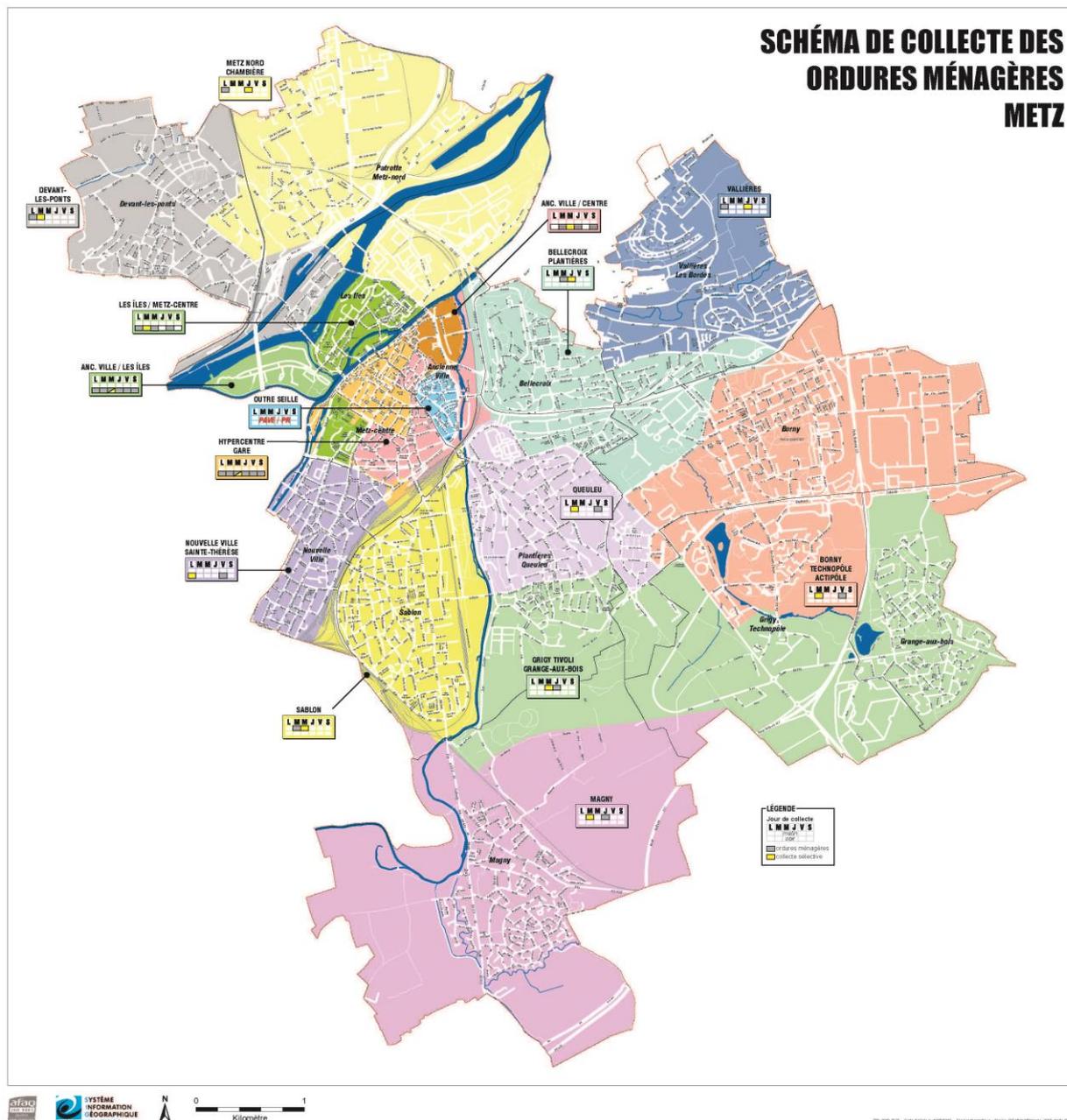
Le Tri est collecté en C1 sur tout le territoire. Pour les OMR, dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les Communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1. Tout le territoire (hors centre Metz et centre Ars-sur-Moselle) est en C1 à la fin de l'année 2017. Et les secteurs du centre de Metz conteneurisés en 2018 sont en C3 (collecte 3 fois par semaine).

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte (sauf le samedi, ne correspondant qu'à des points géographiques ponctuels, difficilement cartographiables). Elles sont établies au 31 décembre 2018, le projet de conteneurisation et l'optimisation des tournées de collecte en découlant ayant modifié le schéma de collecte sur le centre-ville de Metz en 2018.

# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



RM 2018-0312 Carte réalisée le 05/01/2018 - Fond cartographique : Service SIG Métropole, 2018, ©Métropole



Au service classique hebdomadaire de collecte, présenté précédemment, s'est ajouté depuis 2012 un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire (ramassage de sacs, etc.). Le suivi qualité doit aussi répondre à toutes demandes ponctuelles.

### 3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...). Depuis 2018, les bornes enterrées nouvellement posées ont été dotées de sondes de remplissage permettant de suivre le taux de remplissage des cuves.

### 3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (pas de collecte les jours fériés) pour les 44 Communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les Communes hors Metz, et a lieu 2 fois par semaine sur le territoire de cette dernière.

### 3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

## 4. Les unités de traitement

### 4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD) situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis.

#### 4.1.1. L'UTM

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants), mais la quantité traitée est inférieure. 90 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 10% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

En 2018, 17 767 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 16 131 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 636 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 12 854 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 283 tonnes de refus de tri.

*Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS*

#### 4.1.2. L'UVE

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2018, 110 423 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 103 298 tonnes d'ordures ménagères, et 3 840 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités. Au dernier trimestre 2016, HAGANIS a été retenue pour assurer la valorisation énergétique de déchets ménagers de plusieurs collectivités voisines, ainsi qu'une partie du gisement de l'Euro Métropole de Strasbourg dont l'incinérateur est à l'arrêt pour travaux jusqu'au 30 avril 2019.

L'incinération de 109 891 tonnes a permis de produire 303 163 tonnes de vapeur et la vente de 212 973 MWh (18 312 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2018, avec un taux de 80,6 %.

*Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS*

#### 4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 17 107 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2 ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 158 tonnes de métaux non-ferreux et 2 417 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

## 4.2. Les déchèteries

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la déchèterie de l'ex-Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (CCVSP) située à Peltre.

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries :

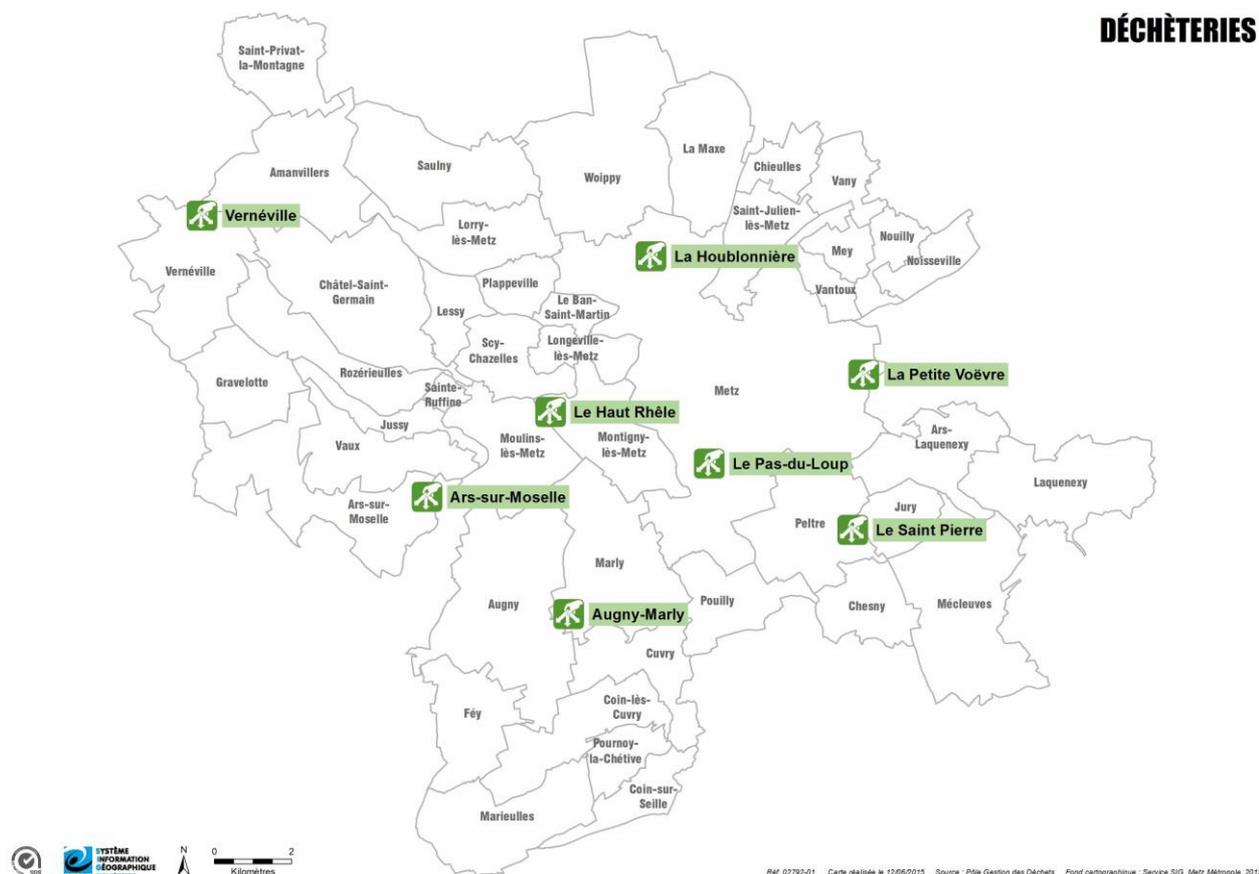
- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines Communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 240 524 habitants (base Insee 2014).

*Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS*

## DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

DÉCHETS INCINÉRABLES	TEXTILE-LINGE-CHAUSSURES
CARTONS	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
DÉBLAIS-GRAVATS	RADIOGRAPHIES
BOIS	EMBALLAGES SOUILLÉS
DÉCHETS VERTS	PNEUMATIQUES
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	TUBES FLUORESCENTS
MÉTAUX	PILES
BATTERIES	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
HUILES ALIMENTAIRES	HUISSERIES (nouveau 2017)
HUILES DE VIDANGE	LIVRES (nouveau 2017)

Source : rapport d'activité 20178 HAGANIS

L'apport journalier est limité à 3m<sup>3</sup> par déchèterie (1m<sup>3</sup> pour "Le Saint-Pierre"). Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les Communes autorisées, et payant pour les professionnels.

Toutes les déchèteries, à l'exception de celles de Vernéville et de Peltre, sont ouvertes 7 jours sur 7, hors jours fériés.

Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS

### 4.3. La PAVD

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

**La déchèterie** est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes. Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

BOIS DE CLASSE A ET Abio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre >12cm)	DEEE
BOIS DE CLASSE B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	PLÂTRE
DÉCHETS VERTS	DÉBLAIS - GRAVATS
MÉTAUX	VERRE MÉNAGER
CARTON	BALAYURES
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	HUISSERIES (bois, pvc, aluminium)
DÉCHETS INCINÉRABLES	

Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

32 499 dépôts ont été enregistrés en 2018 (dont 8 489 provenant des 8 déchèteries), générant 61 459 tonnes de déchets.

**Le centre de transfert** rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

**Le centre de préparation** accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre

supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, et être utilisé par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, entre autres à l'UVE.

En 2018, la PAVD a accueilli 14 537 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

## 5. Les relations contractuelles

### 5.1. CITEO, la fusion entre Eco Emballages et Eco Folio

Les Assemblées Générales des sociétés Eco Emballages et Eco Folio ont voté le 27 juin 2017, la fusion des deux entreprises. Cette fusion va permettre la mise en commun de leurs expertises et de leurs moyens, et signe le renouveau d'un pacte de responsabilité des entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services, au bénéfice des enjeux environnementaux et économiques de notre société. Cette fusion, effective en septembre 2017, permet de créer un pôle d'expertise, de conseil et d'innovation unique en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire. Le nouveau nom de l'organisme fusionné est CITEO. Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'Environnement. Le cahier des charges fixe la mise en place du nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le barème F.

#### **Les objectifs du cahier des charges**

Le cahier des charges fixe à l'éco-organisme agréé 2 objectifs nationaux pour la période 2018-2022 :

- objectif de prévention et d'éco-conception des déchets d'emballages ménagers :
  - contribution à l'objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020,
  - réduction de 50% des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020,
- objectif de recyclage des déchets d'emballages ménagers : mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte de l'objectif national de 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers d'ici 2020 :
  - mobilisation de tous les acteurs concernés pour augmenter le taux de collecte et de tri des emballages ménagers,
  - accompagnement à l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers (et en particulier tous les plastiques) d'ici 2022,
  - accompagnement à la progression vers une harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Pour atteindre ces objectifs, les éco-organismes proposent aux collectivités la signature d'un Contrat pour l'Action et la Performance "CAP 2022" :

- L'extension des consignes de tri à tous les emballages et en particulier aux plastiques

Les nouvelles dispositions du cahier des charges doivent permettre de renforcer la performance de la collecte et du tri des emballages, notamment via l'extension des consignes de tri plastique.

Pour pouvoir bénéficier de ce soutien de transition, Metz Métropole doit remplir les conditions suivantes :

- s'engager à mettre en place, d'ici 2022 l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques,
- sur une base volontaire, s'engager dans un "contrat d'objectifs" en vue de bénéficier d'un soutien de transition.

Le barème F, comme le barème E, s'articule principalement autour d'un soutien à la tonne recyclée, qui peut être majoré en fonction de la performance de la collectivité. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filière de reprise des emballages à recycler au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre, pour lequel la Reprise Option Filière a été retenue (filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions prédéfinies).

### 5.2. O-I Manufacturing

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a été renouvelé pour la période du 1/1/18 au 31/12/22

### 5.3. Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés a été reconduit du 1er juillet 2013 pour une période de 5 ans, avec possibilité de renouveler 1 an, soit jusqu'au 31 mai 2019.

### 5.4. OCAD3E

Par arrêté signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, l'Organisme Coordonnateur Agréé Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (OCAD3E) a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D3E ménagers pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités signataires et le Ministère de l'Écologie, l'OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée, au 31 décembre 2014 les conventions le liant à Metz Métropole, et de solliciter la signature des nouvelles conventions dont les durées coïncideront avec la durée du nouvel agrément, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Par délibération du Bureau en date du 30 mars 2015, Metz Métropole a renouvelé avec l'OCAD3E, deux conventions régissant la collecte des D3E :

- convention de collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques,
- convention relative aux lampes usagées issues du circuit municipal.

### 5.5. EcoTLC

La convention liant Metz Métropole à EcoTLC avait été renouvelée en 2014 pour une durée de 6 ans. Il permet à la collectivité de pouvoir utiliser les kits de communication de l'éco-organisme et de bénéficier d'un soutien à la communication en cas d'atteinte du seuil de 1 PAV pour 2 000 habitants.

### 5.6. Synthèse des Responsabilités Élargie du Producteur (REP)

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés, via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou Haganis sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage => CITEO	Emballages ménagers
Eco Folio => CITEO	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

D'autres filières REP existent, notamment la filière pour le mobilier de bureau et pour les déchets dangereux, respectivement avec les éco-organismes Ecomobilier et EcoDDS. Metz Métropole n'est pas conventionnée pour ces filières en 2018.

## 5.7. Marchés publics

Objet	Date Début de marché	Date Fin de marché	Durée Globale	Titulaire	Montant initial estimé en € H.T.
Lavage, entretien et maintenance de points d'apport volontaire enterrés (PAVE) et points d'apport volontaires aériens (PAVA)	09/06/15	08/06/19	1 an renouvelable 3 fois une année	SITA Nord Est	1 285 931,20
Prestation de lavage entourages et bacs PR	17/08/17	06/08/20	1 an renouvelable 2 fois une année	ANCO Sas	200 000,00
Fourniture, installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers, et fourniture de logiciels de pilotage opérationnels	07/05/18	06/05/22	24 mois renouvelable tacitement 2 fois une année	RF CONCEPTION	232 194,00
Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et de ses équipements et des équipements de collecte mobiles du Pole Gestion des Déchets.	12/03/2018	11/03/21	3 ans	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
Composteurs domestiques individuels Lot 1 : composteurs bois Lot 2 : composteurs plastiques	31/08/2015 31/08/2015	30/08/2019 30/08/2019	4 ans à réception notification 4 ans à réception notification	ÉMERAUDE CRÉATION ÉMERAUDE CRÉATION	140 000 140 000
Fourniture de carburant Lot 1 : fourniture de carburants pour les VL	08/03/2018	07/03/2021	3 ans	TOTAL MARKETING France	2 700 000,00
Fourniture de carburant Lot 2 : fourniture de carburants pour les PL	08/03/2018	07/03/2021	3 ans	TOTAL MARKETING France	
Lavage, entretien et maintenance de points d'apport volontaire enterrés (PAVE) et points d'apport volontaires aériens (PAVA)	09/06/15	08/06/19	1 an renouvelable 3 fois une année	SITA NORD EST	1 285 931,20
Service d'insertion sociale et professionnelle pour l'enlèvement des cartons des commerçants du centre-ville de Metz et secteurs limitrophes	29/07/15	28/07/19	1 an renouvelable 3 fois une année	EMMAÜS	236 108,00
Travaux de voirie	09/08/16	08/08/19	36 mois	LEFEBVRE- COLAS- LINGENHELD	4 500 000,00
Investigation pour la détection, le marquage et le georeferencement des réseaux du territoire de Metz Métropole	01/10/18	01/10/21	12 mois reconductible 2x 12 mois	RESO DETECT	
Relation à l'étude pour la réduction et la valorisation des biodéchets de la restauration collective communale	07/09/17	06/09/19	24 mois	ORGANEO	25 000,00
Lavage des gants des personnels de collecte des ordures ménagères	30/04/2018	29/04/21	3 ans	EUROGANT	15 000,00
Audit organisationnel et fonctionnel de la collecte des déchets ménagers	17/09/2018	14/12/2018	3 mois	Indiggo	30 000

Objet	Date Début de marché	Date Fin de marché	Durée Globale	Titulaire	Montant initial estimé en € H.T.
Gestion fourrière animale	01/02/17	31/01/21	1 an renouvelable tacitement 3 fois une année	SACPA CHENIL	417 000,00
Location entretien parkas du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	01/02/17	31/12/19	35 mois	Entreprise adaptée "LA FENSCH"	80 000,00
Location entretien de vêtements de travail des services Précollecte et Prévention des Déchets	01/02/17	31/12/19	35 mois	Entreprise adaptée "LA FENSCH"	50 000,00
Travaux terrassement implantation conteneurs enterrés	08/12/16	07/12/19	36 mois	COLAS NORD EST	4 000 000,00
Fourniture et pose de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets en point d'apport volontaire	26/01/17	25/01/21	48 mois	CITEC ENVIRONNEMENT	8 000 000,00
Fourniture de bacs roulants collecte des déchets ménagers	15/12/16	14/12/20	48 mois	PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains	6 000 000,00
location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	01/03/17	31/12/19	34 mois	PIERRETTE - TBA ELIS	200 000,00
Entourages plastiques pour bacs roulants	03/02/17	02/02/21	48 mois	ESPACE URBAIN	1 500 000,00
Mise à disposition personnel intérimaire	29/03/17	31/12/19	9 mois renouvelable tacitement 2 fois une année	ID'ÉES INTERIM	250 000,00
Lavage entourages et bacs PR	17/08/17	16/08/20	1 an renouvelable tacitement 2 fois une année	ANCO SAS	100 000,00
achat de véhicules pour Metz Métropole lot 1 : benne à ordures ménagères 20m3 bi compartimentée lot 2 : un châssis 26T grue et d'une benne à compaction de 16m3 lot 3 : 2 mini bennes à ordures ménagères de 5m3 avec releveur lot 4 : une benne à ordures ménagères pour la collecte des centres ville et voies à accès restreints	01/10/18	livraison		HERMENT	Lot 1 : 223 600 Lot 2 : Lot 3 : Lot 4 : 120 000
travaux de réfection et d'aménagement vrd	03/12/18	03/12/21	36 mois	LEFEVRE/LING ENHELD/MULLER	

## II. LES PROJETS 2018

### 1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire,
- supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement,
- interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible,
- collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

Pour ces raisons et d'autres (hygiène, salubrité et propreté urbaine), Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. De plus, ce projet doit permettre, avec la mise à disposition des usagers d'un contenant de stockage des déchets suffisant, de réduire les fréquences de collecte encore élevées dans certaines Communes et certains quartiers par rapport aux référentiels constatés dans des collectivités françaises de mêmes taille et typologie. Ainsi, il sera possible d'optimiser le service de collecte en réorganisant les tournées. La conteneurisation va également permettre de faciliter la mise en œuvre d'autres projets en parallèle.

Après une année 2013 consacrée au déploiement de la conteneurisation sur les Communes de Saint-Privat-La-Montagne, Woippy, Montigny-Lès-Metz et des secteurs de collecte de Metz de la Grange aux Bois, Grigy, Tivoli, et Magny, l'année 2014 a servi d'ajustement du dispositif de collecte avec l'implantation de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), la rationalisation des points de regroupement en bacs (nombre de sites, emplacements, volume de bacs)...

En 2015, le schéma de conteneurisation du territoire dans sa totalité a été défini et la procédure de conteneurisation d'un secteur a été corrigée à partir de l'expérience acquise sur les précédents. L'objectif fixé est une finalisation du projet en décembre 2017. Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marches arrière, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte permettant de respecter la R-437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

7 Communes de secteur du sud de l'Agglomération (Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Marieulles, Pouilly et Pournoy-la-Chétive), pour environ 4 500 habitants, ont également été conteneurisées.

L'étude du secteur Outre-Seille, complexe compte tenu de la densité de population, la typologie d'habitat et le caractère historique de son aménagement, s'est finalisée avec sa conteneurisation en janvier 2016, avec le choix de solutions d'apports volontaires (PAV et PR).

En 2016, ont été conteneurisés : Peltre, Mécleuves, Jury, Chesny, Quartier Outre-Seille/Metz, Augny, Marly, Moulin lès Metz, Quartiers Sablon/Nouvelle-Ville/Metz, Quartiers Devant-les-Ponts, Metz Nord .

Sur ces secteurs, on compte 30 931 foyers soit 30% du territoire.

En 2017, ont été conteneurisés : Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Jussy, Le Ban-Saint-Martin Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-chazelles, Vaux, Vernéville, Vany, Vantoux, Chieulles, La Maxe, Saint-Julien-Lès-Metz, Nouilly, Mey, Noisseville, Laquenexy, Ars-Laquenexy et les quartiers de Metz Queuleu, Metz Borny, Metz Bellecroix Metz Plantières, Metz Vallières.

Sur ces secteurs on compte 32 591 foyers soit 32,5 % du territoire (2% de plus qu'en 2016).

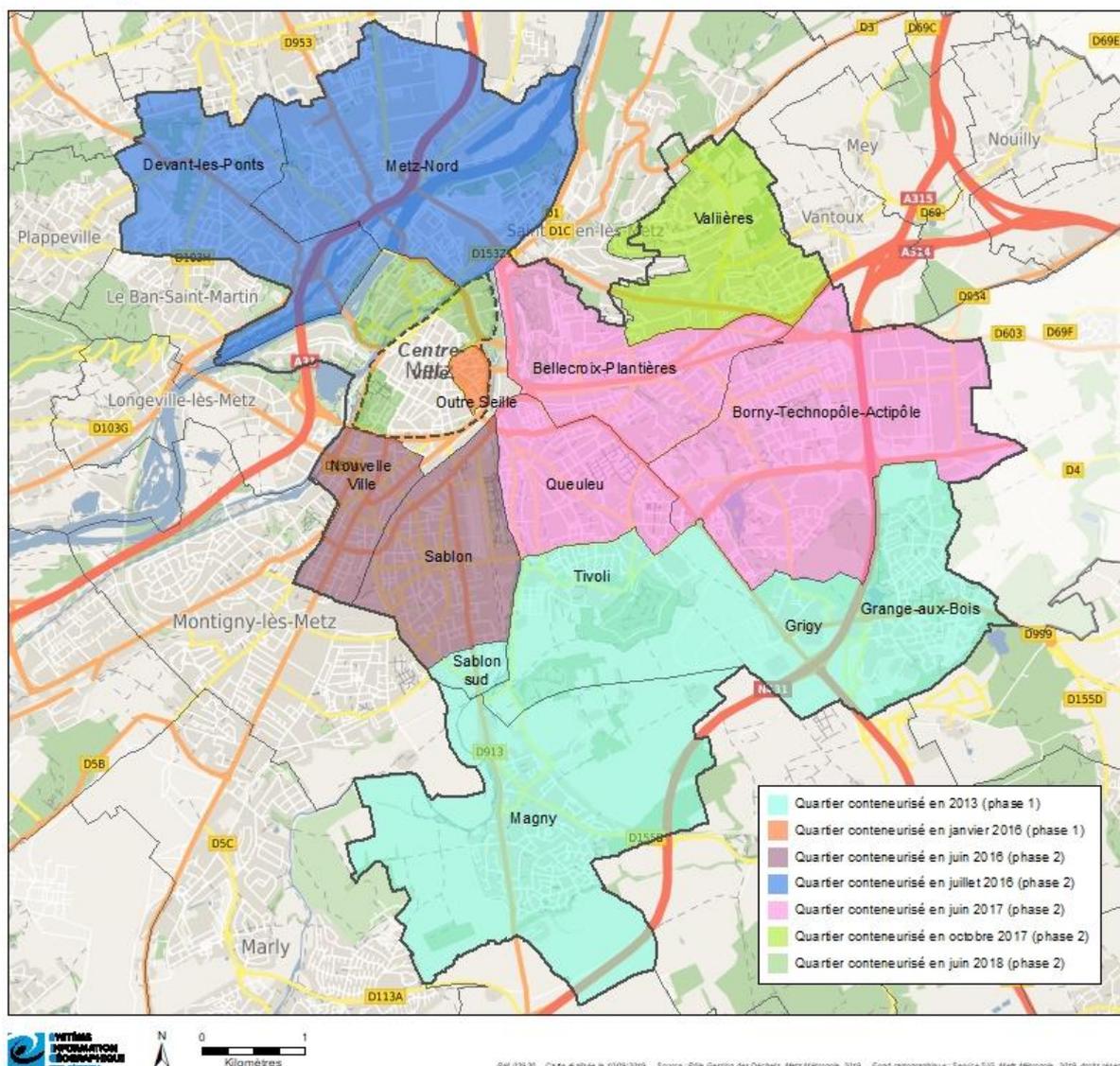
Au 31 décembre 2017, sur l'ensemble du territoire, 192 444 habitants soit 90% de la population représentant 88 % des foyers étaient conteneurisés. Il ne restait que le centre-ville de Metz et le centre d'Ars-sur-Moselle.

Le centre d'Ars-sur Moselle fait l'objet d'une étude de requalification en lien avec l'AGURAM. Les conclusions de l'étude permettront de définir les modalités de pré-collecte nécessaires, et faisables.

Enfin, en 2017, une étude a été lancée sur le centre- ville de Metz, du fait de ses caractéristiques urbanistiques spécifiques, et un espace de stockage très contraint. Ce secteur demande une attention particulière et une



## METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



L'année 2018 a aussi permis de mettre en œuvre un plan d'amélioration de la conteneurisation. En effet l'objectif fixé de finalisation du projet en décembre 2017 avait été atteint, en privilégiant la solution de bacs individuels, et points de regroupement de bacs sur le domaine public. L'année 2018 a permis de lancer un plan de déploiement de Points d'Apport Volontaire enterrés, plus particulièrement sur Metz, afin de supprimer une partie des points de regroupement. Ce sont donc 27 PAVE installés en 2018 sur Metz (soit 121 cuves) et un PAVE à Cuvry. Le programme de déploiement de PAVE en 2018 a permis de réduire le nombre de PR à 360 (-47 PR sur Metz).

### 2. L'économie circulaire et la prévention des déchets

La thématique de l'économie circulaire dessine son chemin et grandit dans les esprits comme un sujet central en terme environnemental, aux côtés de la lutte contre le changement climatique. Si son concept reste flou et si certaines définitions sont trop centrées sur le recyclage, l'économie circulaire a le mérite de relancer l'intérêt porté à l'écologie. Elle rassemble au-delà des sujets de la prévention et de la valorisation des déchets car elle intègre également pleinement la notion du "local" avec ses impacts positifs sur les transports et l'emploi notamment.

En particulier, l'économie circulaire a été l'un des sujets de discussions de l'axe 2 du Projet Métropolitain intitulé "Métropole de l'Ecologie Urbaine et Humain".

Le 3 février 2018, au sein du Pôle Economie Sociale et Solidaire du Plateau de Frescaty, dans les locaux de l'ESAT Espoir 57, une matinée entière a été consacrée à l'économie circulaire dans le cadre de l'élaboration de

ce projet métropolitain, rassemblant agents de la collectivité mais aussi personnalités civiles issues du monde associatif, professionnels, élus...

En matière de prévention des déchets, l'année 2018 a été dense avec la finalisation de la démarche d'élaboration du PLPDMA. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, installée fin 2017 comme le prévoit la réglementation, a émis un avis sur le pré-projet de PLPDMA le 16 février. La consultation publique s'est déroulée du 19 mars au 8 avril afin d'amender le programme, avant que la CCES ne donne son avis sur le projet final le 24 mai. Le Conseil Métropolitain l'a adopté le 9 juillet. Parmi les premiers PLPDMA réglementaires adoptés et respectant les nouvelles obligations réglementaires, la démarche a été présentée au réseau Prévention Grand Est des 19 et 20 mars.

Enfin, le fond de dotation territorial Metz Mécènes Solidaires a vu le jour avec 3 domaines d'intervention : le numérique, la solidarité et le développement durable dont l'économie circulaire et la prévention des déchets. En 2018, 4 projets soutenus : Conserverie Locale de Partage ton frigo, la Trucothèque de MOTRIS, Café Fauve, ProxiDon de la Banque Alimentaire 57.

Un bilan annuel de la prévention des déchets a également été rédigé pour la première fois, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Les actions mise en œuvre en 2018**

Les actions de prévention devaient, à court terme, permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 4 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur la période 2014-2018, conformément au Contrat d'Objectifs Déchets Economie circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME. Pour rappel, le PLP 2010-2015 avait permis de réduire de 5,1 % les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) et de 4,6 % les DMA en initiant des actions autour de 5 axes prioritaires : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le prolongement de la durée d'usage, l'exemplarité des collectivités et l'exemplarité des professionnels. Entre 2015 et 2017, ces axes de travail se sont poursuivis avec chaque année de nouveaux projets. L'ensemble de ces actions s'est poursuivi en 2018.

Le plan d'actions du PLPDMA se décline lui autour de 6 axes de travail pour lesquels il avait été planifié, annuellement, la poursuite de la mise en œuvre d'actions existantes et le lancement de nouvelles actions. Les grands projets ont été classés en 3 familles :

- POURSUITE : l'action reste inchangée mais perdure
- DEVELOPPEMENT : l'action, existante, se voit donner une nouvelle dimension
- NOUVEAU : l'action est initiée cette année
- 

#### Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

##### **DEVELOPPEMENT - Compostage individuel**

Suite à plusieurs années successives record en termes de mise à disposition de composteurs, l'année 2018 marque le pas avec 650 composteurs, tout en restant une année importante sur cette thématique. La raison principale : la fin du projet de conteneurisation, qui permettait, avec une approche globale de réorganisation de la gestion des déchets par les particuliers, de proposer des permanences de mise à disposition de composteurs directement dans les communes pour aller au plus près des usagers. Ces permanences étaient des moments privilégiés de communication, de sensibilisation, d'information et de fourniture de matériel. Contre 11 et 9 permanences tenues respectivement en 2017 et en 2016, seules 3 ont été organisées en 2018 dans les derniers secteurs à conteneuriser, pour 80 composteurs soit 13 % de la totalité mis à disposition (contre 35 % et 39 % en 2017 et 2016).

Afin de contrebalancer ce phénomène, il était nécessaire de se rapprocher à nouveau des usagers et de moderniser la procédure. En septembre 2018, la Métropole a refondu son site internet, y intégrant des « Formulaires en ligne », permettant aux usagers de pouvoir solliciter rapidement et facilement la collectivité sur certains sujets. En particulier, un formulaire a été créé afin de pouvoir réserver un composteur, de choisir le modèle souhaité parmi les 4 proposés et les modalités de mise à disposition (livraison ou récupération au CTC) en quelques clics, évitant de remplir un bulletin papier et accélérant la procédure.

Ce formulaire a rencontré un vif succès dès les premières semaines. Sur la fin d'année 2018, on note une augmentation du nombre de composteurs de près de 50 % par rapport à 2017. L'efficacité de ce formulaire devrait se confirmer dès 2019, année pleine de son utilisation.

Au total, 9 667 composteurs ont été mis à disposition depuis la création de Metz Métropole.

En 2018, 30 % des foyers qui ont obtenu un composteur ne compostaient pas avant, chiffre en nette baisse par rapport à 2017 (53 %). Ils sont répartis de la manière suivante : 8 % chez les 18-29 ans, 43 % chez les 30-44 ans, 31 % chez les 45-59 ans et 18 % chez les plus de 60 ans, chiffres stables par rapport à 2017.

Au vu de ces résultats, la nécessité de faire connaître le compostage auprès des particuliers doit encore être une priorité. Pour cela, un réseau des guides composteurs se compose de 44 membres formés, dont 20 actifs, habitants bénévoles, motivés pour transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire en termes de compostage et plus largement de gestion des biodéchets-jardinage.

### **POURSUITE - Le compostage collectif**

L'habitat collectif représente près de 70 % des logements du territoire. Certains immeubles possèdent à leur pied des espaces verts privatifs, nécessaires pour du compostage "en pied d'immeubles". D'autres n'en possèdent pas mais sont situés à proximité d'espaces verts publics, qui peuvent accueillir un site de compostage "de quartier".

La première solution permet aux habitants d'un même ensemble, sous couvert de faisabilité technique, d'un nombre suffisant de foyers volontaires et de l'identification de référents de site, de composter librement leurs biodéchets. Proposés depuis 2012, 6 nouveaux sites ont été équipés en 2018 avec une majorité de "petits collectifs" : 5 d'entre eux sont composés de moins de 10 logements, et le 6ème en possède 20. Au total au 31/12/2018, 75 immeubles sont équipés, soit 2 159 foyers dont 1 467 environ participent.

La seconde solution est plus contraignante mais permet aux personnes ne disposant pas d'espaces verts privatifs de composter. Un accord doit être trouvé avec la Commune, qui autorise l'occupation et aménage le site, et une association, garant du bon usage et du bon entretien du site. Metz Métropole met gratuitement à disposition les composteurs, forme les membres de l'association, informe les habitants et organise un suivi régulier des bonnes pratiques. Le site est accessible à tous lors de permanences assurées par l'association, afin de renforcer la convivialité et de s'assurer du respect des consignes par les utilisateurs. 1 nouveau site a été créé à Metz, en lien avec l'association Tripot qui gère déjà le 1er site du territoire ouvert en 2015. Au total, ce sont donc 4 sites de compostage de quartiers en fonctionnement sur la Métropole.

### **NOUVEAU - La réutilisation des sapins de Noël**

Jusqu'alors, il était préconisé aux habitants de se débarrasser de leurs sapins de Noël en les apportant en déchèterie pour en faire du compost, ou de les présenter à la collecte des ordures ménagères pour produire de l'énergie par leur incinération.

En 2018, il a été proposé sous un format test, limité à quelques communes, de définir un ou plusieurs lieux de dépôts afin que les habitants apportent leur sapin et qu'en fin d'opération, les sapins soient broyés et que la commune puisse utiliser ce broyat pour pailler leurs espaces verts. Les avantages de ce format sont multiples : c'est un service de proximité pour les habitants, il demande peu de moyens humains de la Métropole et des communes, il fournit une certaine quantité de broyat que les communes n'ont pas à acheter pour leur paillage (vigilance sur le type de massif à pailler, le sapin étant une essence acide), le paillage est une solution aux démarches zéro phyto et donner une seconde vie aux sapins réduit d'autant les quantités de déchets. La commune de Montigny-Lès-Metz notamment propose déjà ce même service depuis plusieurs années, recevant en moyenne 200 à 250 sapins.

Pour la première année, 7 communes ont participé : Amanvillers, Jury, Moulins-lès-Metz (2 points de dépôts), Noisseville, La Maxe, Chieulles et Laquenexy.

639 sapins ont été récupérés pour 4 tonnes environ.

### **Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Tous les sites qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent les trier à la source en vue d'une valorisation matière pour un retour au sol (art. R 543-225 à 227 du Code de l'Environnement). De plus, les

établissements de restauration collective publique doivent mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par son travail de prévention, Metz Métropole se propose d'accompagner ces établissements, soit pour réduire les quantités, soit pour les aider à se mettre en règle. La lutte contre le gaspillage alimentaire est aussi un moyen de réduire les dépenses d'achat et de fonctionnement.

### **DEVELOPPEMENT - En restauration collective**

Dans le cadre du projet "Zéro gaspi à la cantine : moins jeter et mieux manger" lauréat de l'appel à projet ADEME/DRAAF, Metz Métropole a initié durant l'année scolaire 2016-2017, les premiers diagnostics. En 2018, 13 nouveaux établissements de restauration scolaire se sont lancés dans la démarche en complément des 5 déjà engagés soit au total 2 060 enfants concernés de 15 communes et 285 000 repas annuels.

L'année 2018 a permis à tous les établissements de réaliser leur diagnostic avec une analyse de leur fonctionnement et des pesées test. Metz Métropole est accompagnée par Organéo, bureau d'étude expert de la lutte contre le gaspillage alimentaire qui accompagne également des communes dont Metz, et plusieurs collèges et lycées de la Région.

En complément et en lien avec la DRAAF, Metz Métropole a organisé 5 journées de formation Eveil au goût, mutualisées avec la Ville de Metz. 11 structures ont participé soit 62 membres du personnel formés.

Enfin, dans le but de créer une dynamique sur tous le territoire, de partager les expériences, de mutualiser les bonnes pratiques, 2 journées d'échanges ont été organisées auxquelles 19 structures ont participé.

Les premiers résultats sont encourageants avec des réductions entre 15 % et 43 % du gaspillage et plus spécifiquement, une réduction jusqu'à 75 % du gaspillage dans les assiettes.

Les actions doivent se poursuivre pour consolider ces chiffres et les améliorer encore, en mettant notamment l'accent sur le travail des prestataires de restauration et les quantités livrées.

En parallèle, 13 autres structures de restauration collective ont été accompagnées dans des démarches similaires avec leur collectivité de tutelle : 2 lycées avec la Région, 7 collèges avec le Département et 4 périscolaires avec la Ville de Metz.

### **NOUVEAU - Plateforme de dons alimentaires ProxiDon**

ProxiDon est une plateforme internet gratuite initialement développée par la Banque Alimentaire (BA) du Rhône. Elle permet aux commerces alimentaires de proximité de faire don en ligne de leurs invendus et de leurs surplus encore consommables à des associations caritatives. Cet outil est complémentaire aux ramassages « classiques » de la BA qui n'est pas en mesure de gérer la logistique de collecte alimentaire en faible quantité.

Soutenue par le bureau d'étude Thionvillois Viasourcing chargé de contacter les magasins et les associations, la BA 57 a lancé le projet en décembre 2018. Les premières prises de contact ont été primordiales pour informer, former à l'utilisation de ProxiDon et sa plateforme avant de signer la charte d'engagement pour les structures volontaires.

Quelques semaines après le lancement, sont déjà engagés :

- 7 commerçants : Carrefour City Metz rue des Clercs, Carrefour City Metz avenue de Nancy, Carrefour City Montigny-lès-Metz, Carrefour City Ban-Saint-Martin, 8 à 8 (Metz rue de l'Arsenal), NaturéO, Super U (Montigny-lès-Metz) ;
- 8 associations : Partage Ton Frigo, Croix Rouge, Epicerie solidaire et sociale Mozart, Conférence Saint Vincent de Paul, Partage alimentaire, Pas Assez, GEM Camille Claudel, Communauté Emmaüs Peltre.

ProxiDon permet aux commerces de défiscaliser les dons en créant automatiquement les cerfa concernés et les associations bénéficiaires qui font de la redistribution sont agréées par les services de l'Etat compétent.

Après 1 mois de fonctionnement, 45 paniers ont déjà été échangés, soit 590 kg (panier moyen à 13kg) et 85 % des paniers proposés ont été récupérés par une association. La moitié des denrées données sont des fruits et légumes et un quart des dons sont des œufs/viandes/poisson.



## NOUVEAU - Conserverie locale

L'idée de la Conserverie Locale est d'apporter des solutions pour augmenter la durée de conservation des aliments et donc le temps possible de consommation afin d'éviter le gaspillage alimentaire. La Conserverie propose des ateliers pour apprendre diverses techniques des plus classiques : soupes, compotes... aux plus originales : conserves, lacto-fermentation... Mais la Conserverie est aussi un lieu de production qui transforme les invendus en conserves, bocaux, confitures, jus et soupe.

Installée au sein du Tiers Lieu BLIDA et officiellement ouverte le 13 novembre 2018 (inauguration début 2019), la Conserverie a embauché sa première salariée et s'approvisionne notamment auprès de la BA 57, qui dispose à certains moments de quantités trop importantes ou de produits trop rapidement périssables pour pouvoir tous les donner.

La Conserverie propose alors sa solution pour augmenter la durée de vie de ces produits, leur donner de la plus-value et leur permettre d'être conservés et consommés plus longtemps. Une fois transformés, ils sont réinjectés dans le circuit de la BA pour être donnés par l'intermédiaire des épiceries solidaires notamment. Une autre partie des produits transformés est revendue localement à travers un réseau d'épiceries « classiques ».

### Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

Véritable tremplin de l'économie circulaire, le prolongement de la durée de vie multiplie les ambitions : environnementale par la réduction des déchets, économique par les nouvelles activités nécessaires de logistique, de réparation, de vente... et sociale par le lien créé entre les donateurs et les bénéficiaires, qui peuvent être un public en difficulté mais pas uniquement. Le réemploi nous concerne tous et de nombreuses structures, associatives et professionnelles, existent déjà sur le territoire. L'enjeu est de les soutenir et les aider à se développer au sein d'un éco-système et de favoriser le développement de nouvelles structures et nouvelles filières qui seront complémentaires.

## NOUVEAU - Recyclivre

Suite à de premières discussions initiées en 2016 avec l'entreprise Recyclivre, un partenariat s'est concrétisé en cours d'année 2017. Il rassemblait 3 structures : Recyclivre, CMSEA et Valo' pour créer une filière de réemploi du livre. L'entreprise d'insertion mosellane Valo' assure la collecte des livres, triés ensuite en fonction de leur état et de leur nature par les personnes en situation de handicap de l'Atelier des talents, ESAT du CMSEA, situé à Metz. Une partie des livres en bon état est revendue par Recyclivre via son site internet de livres d'occasion et une autre partie est donnée à Emmaüs Peltre.



RecycLivre a obtenu le Trophée RSE Grand Est 2018 dans la catégorie "partenariat territorial" et cette filière s'est développée en 2018 avec de nouveaux partenaires pour la collecte des déstockages des bibliothèques et/ou des dons de particuliers ou d'associations.

Pour la première année de plein fonctionnement, 42 000 livres ont trouvé une seconde vie en réemploi ou recyclage. 11 partenaires se sont engagés dans la démarche dont 7 bibliothèques lors du délestage de livres et 8 points de collecte grand public (déchèteries, locaux associatifs, bibliothèques...).

L'enjeu pour l'année 2019 est de démultiplier les points de collecte et d'optimiser les systèmes de collecte en place.

### DEVELOPPEMENT - Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de remploi/recyclage des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion mosellane Tri d'Union. Celle-ci assure l'installation et la collecte des bornes, après détermination de leur emplacement en accord avec la commune. Les TLC sont ensuite triés dans deux centres de tri : à Allain (54) et à Stiring-Wendel (57). Les articles en bon état sont donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou à l'étranger. Aussi, en fonction du type de textile, les produits peuvent être recyclés sous différentes formes : des chiffons pour l'industrie, du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des fibres pour la fabrication de nouveaux vêtements, etc.

En 2018, 9 nouvelles bornes ont été installées dans 8 communes permettant de collecter 5,2 tonnes de TLC supplémentaires. L'évolution est positive sur les autres bornes également :

		Domaine public conventionné communes	Déchèteries	Domaine privé
Bornes	Nombre 2018	47	14	7
	Evolution / 2017	+9 bornes	/	-5 bornes
Déchets TLC	Tonnage 2018	180,7 T	83,5 T	15,8 T
	Evolution / 2017	+27,3 T = +18%	+10,9 T = +15%	-0,7 T = -4%

109 points de collecte (bornes, locaux associatifs, magasins, ...) ont été référencés par l'éco-organisme EcoTLC soit 1 point de collecte pour 2 050 habitants. Ces bornes référencées par EcoTLC, qui ne sont pas celles de Tri d'Union, sont gérées par d'autres structures, notamment la Croix Rouge et Écotextile.

Le devenir des TLC reste identique à 2017 à savoir : 60% de réemploi et 35 % de recyclage.

### POUSUITE - Collectes zéro gaspi



Le projet "collecte zéro gaspi" initié en avril 2016 s'est poursuivi en 2018 dans le cadre d'une convention avec HAGANIS et la Communauté Emmaüs Peltre : chaque samedi, la Communauté Emmaüs est présente dans une déchèterie du territoire, toute la journée, pour récupérer les dons des visiteurs et prendre les objets en bon état pour leur éviter de finir en benne. Tout type d'objet est récupéré : TLC, mobilier, objets déco, électroménager, livres... Les permanences tournent au sein de 4 déchèteries : Marly le 1er samedi du mois, Metz-Nord le 2nd, Ars-sur-Moselle le 3ème, et Metz-Magny le 4ème.

Sur l'année complète, 48 permanences ont été organisées et 1 198 donateurs ont apporté 30,3 tonnes d'objets. L'électro-ménager, les livres, le mobilier et les TLC représentent les deux tiers des dons. Le reste se répartit entre déco, jouets, loisirs, vaisselle et divers.

Par rapport à 2017, le nombre de visiteurs diminue de 28 % et les quantités récupérées de près de 45 %. Si ce nouveau service a bien fonctionné et semblait répondre à une demande les 2 premières années, son

organisation devra être revue pour la rendre à nouveau plus efficace et s'assurer qu'elle corresponde au besoin des usagers.

### **NOUVEAU - Trucothèque**

La trucothèque est un lieu animé par des bénévoles au sein duquel est stockée une multitude d'objets variés destinés à être prêtés, donnés... mais toujours sans aucune contrepartie financière. Imaginée, portée, mise en œuvre et animée par l'association MOTRIS, elle est ouverte depuis le 11 juillet 2018 à Metz Bellecroix, rue du Stoxey ; potentiellement le premier lieu en France sur ce concept.

Le local est composé d'un compartiment dédié au prêt d'objets, et un autre dédié au libre-service. Les objets viennent de dons de particuliers qui apportent directement sur place ou récupérés lors d'évènements organisés par l'association, tels que des zones de gratuité.

L'enjeu recherché est d'éviter la surconsommation en empruntant un objet qui servira peu : outils de bricolage, appareil électro-ménager... ou sur une courte période : jouets, jeux de société, livres...

La trucothèque est installée dans un bâtiment de Metz Habitat Territoire qui prend en charge le loyer. Un financement complémentaire a été attribué dans le cadre du Contrat de Ville Metz Métropole.

Les premiers résultats font état d'environ 100 personnes par semaine, sur 2 créneaux de permanence de 4h. Environ 300 objets sont donnés chaque semaine.

### Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

#### **POURSUITE - Services de l'Agglomération**

En début d'année 2018, les vœux du Président aux agents de la collectivité ont été organisés sous l'égide du zéro déchet : utilisation de carafes d'eau du robinet, de nappes en tissu, de vaisselle réutilisable, adaptation de l'approvisionnement des plats par le prestataire, mise à disposition de gourmet bags en fin d'évènement.

Le déploiement du système de badgeage pour les impressions s'est terminé en 2018 avec l'équipement du Musée de la Cour d'Or et le l'Hôtel de Ville. Ce système permet de comptabiliser les impressions et de responsabiliser chaque agent dans ses habitudes d'utilisation des copieurs.

#### **POURSUITE - Accompagnement Redevance Spéciale**

Effective depuis le 1er novembre 2015, Metz Métropole déploie ce système par seuils d'assujettissement dégressifs. Au 1er janvier 2019, le seuil passe de 8 000 à 4 000 litres hebdomadaires (OMR + Tri) avec la réalisation de l'ensemble des actions préparatoires en 2018. L'intérêt de cette redevance est de responsabiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et de les inciter à réduire leur production et à les valoriser. Pour les aider, Metz Métropole leur propose une démarche d'accompagnement qui s'appuie sur un diagnostic (quantité et typologie de déchets, provenance, modalités de gestion), la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre. Chaque étape doit être réalisée par le professionnel, avec le soutien (matériel, humain, technique) de Metz Métropole.

En 2018, 6 nouveaux établissements ont été rencontrés pour leur présenter la démarche et 2 se sont engagés avec la réalisation d'une visite-diagnostic terrain et préconisations apportées par Metz Métropole. Sur 2 des sites, des composteurs ont été installés et une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été initiée au sein d'un établissement disposant d'une restauration collective.

#### **POURSUITE - Éco défis**

Action portée par la Direction du Territoire Durable, elle a pour objectif d'accompagner les artisans du territoire souhaitant s'impliquer dans des actions de développement durable. Chaque artisan se lance des défis selon ses sensibilités et son avancement sur les thématiques des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la consommation durable... Si les défis sont relevés, un label leur est attribué afin de les valoriser.

La Direction du Cycle des Déchets apporte son expertise sur plusieurs défis : réduire les quantités d'emballage fournisseurs, réemployer du matériel, réduire la nocivité, limiter le gaspillage alimentaire, valoriser ses biodéchets, proposer des points de collecte, réduire les emballages pour les clients et mettre en place le tri.

En 2018, 38 entreprises artisanales ont été accompagnées et au total, 38 artisans ont été labellisés dont 17 nouveaux.

#### Axe 6 : Transversalité

### **POURSUITE - Sensibilisation Grand public**

Au-delà du développement des projets, il est nécessaire de sensibiliser, d'informer le grand public à la thématique de la prévention des déchets, aux enjeux liés (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...) et même simplement au fait que la prévention des déchets est une problématique.

Pour cela, de nombreux événements sont organisés tout au long de l'année, en lien avec le développement de certains projets ou à l'occasion d'un événement dans une commune. Ils peuvent être grand public ou par groupes d'individus. Les principaux sujets sont développés : compostage, gaspillage alimentaire, consommation responsable, réemploi.

- Compostage
  - Organisation de 3 sessions distribution délocalisée de composteurs sur les secteurs nouvellement conteneurisés → distribution de 80 composteurs.
  - 10 animations (Festival Boue Botte Bouge par CPN Coquelicots, Festival Eco-Mains, Jardin'Metz à Metz, Savoir Vert à Moulins-Lès-Metz, Marathon de Metz, SERD...)
    - 898 personnes sensibilisées.
  - Journées portes ouvertes de 2 sites de compostage de quartier.
- Gaspillage alimentaire

Les démarches de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire sont plus complexes car il existe un déni de tout un chacun. Il a tout de même été organisé quelques animations grand public en 2018 :

- 1 stand lors du Festival EcoMains.
  - 3 ateliers en partenariat avec le bailleur ICF Habitat et le CSC du Sablon.
  - 2 ateliers de lacto-fermentation avec la Conserverie Locale pour apprendre à conserver autrement et plus longtemps ses fruits et légumes.
  - L'association Famille de France a organisé un petit déjeuner zéro gaspillage et un concours de soupes.
  - 1 atelier intitulé "Moins de Gaspi, c'est plus d'économie" : sensibilisation au gaspillage alimentaire et énergétique en lien avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et la CLCV Marly → SERD.
  - 2 formations ont été proposées au personnel de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) qui intervient auprès d'un public en précarité financière.
- Consommation responsable
    - Organisation d'une projection du film " Ma vie zéro déchet " suivi d'un débat → 78 participants → SERD.
    - Ateliers de fabrication de produits ménagers maison → SERD.
  - Réemploi
    - 7 journées d'animation sur le réemploi (zone de gratuité, ateliers de récupération et de réparation de vélos) → SERD.
    - Visite du centre de tri des TLC à Allain (54).

- Zone de gratuité interne pour les agents de Metz Métropole.
- Journée thématique "Les déchets, le père Noël en a ras la hotte".

#### - SERD

De manière exhaustive, la SERD a été organisé avec le soutien de 26 structures locales :

Les Ateliers de Laureline, Chrysalide, Day by Day, Epicerie solidaire Mozart, la Bouquetterie, Les Jardins du Val de Moselle, MOTRIS, Le Relais Lorraine, ALEC, CLCV Marly, CLCV Woippy et Metz Nord, Les Colibris, Graine d'Ortie, Le Caillou Blanc, Graoulab, Campus Bridoux, Oppidum, Metz à vélo, Prenons le guidon, CPN Les Coquelicots, Le Tripot, MJC 4 Bornes, Boumchaka, Englishstyle, Partage ton frigo...)

- 30 animations dont 6 sur le compostage, 3 sur le gaspillage alimentaire, 9 sur la consommation responsable et 12 sur le réemploi → 1 200 personnes sensibilisées.

### **Bilan des principaux chiffres cumulés de la prévention des déchets au 31/12/2018**

**9 667 composteurs** dans 8 579 foyers → 1 716 tonnes évitées chaque année.

**75 sites de compostage en pied d'immeubles** (1 292 participants) → 68 tonnes évitées chaque année.

**4 sites de compostage de quartier** → 16 tonnes évitées chaque année.

**22 sites de compostage autonome (Etablissements)** → 22 tonnes évitées chaque année.

**265 tonnes de TLC détournées** dont 60% réemployées et 35% recyclées grâce à 109 bornes dont 64 conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.

#### **Focus 2018 :**

**13 établissements de restauration collective** nouvellement engagés dans une démarche de lutte contre le GA.

**48 journées de récupération en déchèteries** par Emmaüs → 55 tonnes détournées.

**1 filière de réemploi des livres en développement.**

**60 animations organisées soit 2 256 personnes sensibilisées.**

### **3. Le tri**

Fin 2018, le Service Sensibilisation Pré-collecte est composé de 2 coordinatrices, 9 Ambassadeurs Du Tri, et 1 assistant administratif. Les Ambassadeurs du Tri ont mené sur le territoire de Metz Métropole des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de tri des emballages recyclables et des papiers auprès des usagers. Leurs missions ont consisté également au suivi de la qualité du tri (réalisation de contrôles qualité, suivis de caractérisations) et à la réalisation d'actions plus globales sur la gestion des déchets ménagers et assimilés : aide au développement du compostage domestique, accompagnement des usagers dans le cadre de la conteneurisation, diffusion des messages de prévention des déchets. L'année 2018 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic des pratiques de tri sur le territoire pour établir un plan d'actions pour la période 2019-2021.

Bilan des actions :

Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte :

- Poursuite de l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte : 31 actions menées sur 4 communes dont Metz au sein de 9 quartiers. 1 631 foyers et professionnels ont été informés dont 558 par une rencontre avec un ambassadeur du tri ;
- Réalisation d'actions correctives post conteneurisation et de rappel du règlement de collecte : 178 actions réalisées sur 30 communes. 13 178 foyers et professionnels informés dont 60 % sensibilisés par un ambassadeur du tri.

Actions visant le suivi de la qualité du tri des Emballages Recyclables :

- Participation à 58 caractérisations des Emballages Ménagers Recyclables issus des collectes de tri de 20 communes ;

- Réalisation de 13 contrôles terrain de la qualité du tri présenté en sacs ou en bacs : 258 contenants vérifiés dont 102 (40%) avec une bonne qualité de tri, 112 (43%) avec quelques erreurs et 44 (17%) refusés à la collecte en raison de la trop grande proportion d'erreurs de tri. Les principales erreurs, qui en nombre restreint ne débouchent pas sur un refus de collecte, sont les films plastiques et les barquettes (qui sont des ordures résiduelles) avec respectivement un taux de présence de 30 % et 22 %. Plus loin mais en nombre croissant, on retrouve les ordures résiduelles (qui doivent être déposées dans les bacs noirs) et des Textiles Linges et Chaussures (qui doivent être apportés dans les bornes de collecte Tri d'Union) à hauteur de 9 % et 8 %. À noter également la présence de verre dans 3 % des bacs (qui doit être apporté aux points d'apport volontaire) et de déchets dangereux (qui doivent être apportés en déchèterie).

Actions visant l'augmentation des performances de recyclage et l'amélioration de la qualité du tri des Emballages Recyclables et des papiers :

- Sensibilisation en porte à porte des habitants de 2 communes de la Métropole avec remise du mémo tri. Au total, 607 foyers ou entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri ;
- Sensibilisation ciblée auprès des résidents en habitat collectif dans 4 communes. 1 749 foyers ont bénéficié d'un rappel des consignes de tri par les ambassadeurs du tri, en partenariat avec les gestionnaires ;
- Participation à 9 évènementiels locaux pendant lesquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets : Marathon de Metz et Metz Plage, Saint-Privat La Plage, Fêtes de Quartiers à Metz Vallières et Metz Nord, Opérations "Grande Récup",... ;
- Animations sur le geste de tri : 10 ateliers du tri permettant la diffusion des consignes de tri auprès de 189 personnes (adultes et enfants). Ces animations ont été notamment réalisées en bas d'immeubles, auprès de résidents de foyers d'hébergement, auprès d'enfants en accueils de loisirs.

Au total, ce sont plus de 22 000 foyers et entreprises, répartis dans 36 communes, qui ont été sollicités dont 63 % rencontrés soit plus de 12 500 entités sensibilisées aux consignes de tri et aux règles de collecte des déchets ménagers.

## **Le programme pédagogique**

La sensibilisation à l'environnement des plus jeunes est un axe important de l'action de Metz Métropole. Depuis de nombreuses années, elle propose, en partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour animer les temps scolaires et former les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2017-2018, 92 classes se sont inscrites au projet pédagogique contre 104 classes l'année précédente, réparties dans 31 écoles contre 25 écoles l'année précédente. Ce sont 2 375 enfants et par extension, autant de familles, qui ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

### **4. La redevance spéciale (RS)**

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Ainsi, afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages, et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur son territoire.

La RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement :

- À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, une première phase a vu le conventionnement des entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine ;
- Par délibération du 7 mars 2016, le second seuil, appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a été fixé à 8 000 litres hebdomadaires ;

- Le 11 décembre 2017, le bureau a voté le déploiement de la phase 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un seuil d'assujettissement à 4 000 litres de déchets hebdomadaires.

En janvier 2018, un groupe de travail avec les élus de la Commission Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets a permis de préparer le Conseil Métropolitain du 26 mars 2018, au cours duquel les modifications inhérentes au règlement de RS ainsi que les nouveaux tarifs ont été votés.

Le mode de facturation, initialement basé sur le nombre de bacs mis à disposition du redevable, a été assoupli pour prendre en considération les variabilités des activités (moyenne sur périodes d'ouverture). Le principe de complémentarité du financement du service public a également été mis en place.

Le coût des déchets recyclables évolue de 0,016 € à 0,020 €/litre et celui des déchets non-recyclables de 0,040 € à 0,038 €/litre.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- réduire les quantités globales de déchets par une facturation en adéquation avec le volume produit ;
- trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation par un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

L'année 2018 a principalement permis de déployer la phase 3 de la RS sur le territoire, conformément à la délibération du 11 décembre 2017.

En parallèle, les modalités d'application de la RS et la planification du seuil 4 ont été amorcées.

En 2018, 244 non-ménages ont été contactés, dont 165 pour la première fois.

Parmi ceux-ci, 139 ont vu leur production de déchets passer sous le seuil de RS (réorganisation interne de la gestion des déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) et 18 ont choisi de faire appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables :

- 1 nouvel engagement a été signé avec Metz Métropole, pour une mise en application à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 ;
- 1 professionnel a quitté le service public et donc résilié son engagement ;
- 65 engagements prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été signés.

Ainsi, au 31 décembre 2018, 39 conventions sont actives (phase 1 et 2).

En parallèle, Metz Métropole accompagne les redevables qui le souhaitent dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets et la réduction de leur production. Le suivi réalisé par la cellule Prévention des Déchets se compose d'un diagnostic personnalisé, de l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en œuvre.

Les actions prioritaires mises en place sont notamment le renforcement du tri, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'utilisation de nouvelles filières de recyclage.

## 5. Qualité, Hygiène et Sécurité

### 5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2018

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, de prévenir les risques professionnels et de répondre à ses obligations, Metz Métropole a procédé à :

- la poursuite de la mise en place des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au CTC et sur les sites extérieurs ;
- la poursuite des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des Communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradation, ...) ;
- la poursuite des ¼ d'heure sécurité à destination des agents.

Dans le cadre de la conteneurisation, le service a principalement été mobilisé dans l'analyse et la réduction des manœuvres dangereuses lors de l'action de collecte.

#### Bilan de l'analyse des impasses 2016-2017 hors Metz :

Sur 43 Communes de Metz Métropole (hors Metz), 1 223 impasses ont été identifiées. Parmi elles, 1 019 avaient une problématique de collectes (les autres se faisant en marche avant sans difficulté).

Sur ces 1 019 impasses problématiques, 78,58 % des solutions ont été trouvées, avec en premier lieu la définition de points de présentation (50 % des solutions). Dans les autres cas, les solutions majoritaires sont soit un rappel sur le respect du stationnement permettant la manœuvre du camion, soit la collecte en petits véhicules lorsque aucune autre solution n'était possible du fait de la configuration des lieux, soit en redéfinissant la manœuvre pour que le chauffeur puisse faire la collecte en marche avant.

#### Bilan de l'analyse des impasses 2016-2017 Metz (certains quartiers n'ayant pas encore été traités) :

Sur Metz 196 impasses ont été identifiées, parmi elles, 162 avaient une problématique de collectes (les autres se faisant en marche avant sans difficulté).

Sur ces 162 impasses problématiques, 93,21 % des solutions ont été trouvées, avec en premier lieu la définition de points de présentation (56,80 % des solutions). Dans les autres cas, les solutions majoritaires sont soit un rappel sur le respect du stationnement permettant la manœuvre du camion, soit la collecte en petits véhicules lorsque aucune autre solution n'était possible du fait de la configuration des lieux, soit en redéfinissant la manœuvre pour que le chauffeur puisse faire la collecte en marche avant.

#### Révision du temps de travail :

2018 a permis via la conteneurisation de poursuivre la redéfinition des tournées existantes, et permettre la révision du temps de travail des agents de collecte.

Le temps de travail des agents était cadré sur 39h hebdomadaires avec 18 jours de ARTT, et la pratique historique du "fini-quitte". Le "fini-quitte" est une pratique de travail tolérée qui implique que les agents peuvent finir leur service lorsque leur tournée de collecte est finie.

Le temps de travail d'une journée se répartit comme suit :

- Début de service (6h ou 19h selon poste de travail)
- Pause (20 min), obligatoire après 6h consécutives de travail
- Vidage du véhicule à l'exutoire (15 min pour 1 flux, 20 min pour 2 flux)
- Retour au CTC (15 min)
- Lavage BOM, douche, vestiaire (30 min)

Une fois ces tâches accomplies, les agents pouvaient rentrer chez eux. Cette pratique était tolérée historiquement au vu de la pénibilité du travail de collecte, notamment avec le port de charge (collecte en sacs) et le rythme rapide de collecte supporté par les agents.

La mise en place des bacs, a permis la diminution de la pénibilité du travail (pas de port de charge, avec la suppression des sacs et l'accroche des bacs au releveur), un ralentissement du rythme de collecte et un allongement du temps de travail (+20% de temps de collecte pour l'accroche des bacs au releveur).

Ces avancées sur l'amélioration des conditions de collecte ont permis de redéfinir le temps de travail des agents et mettre fin à la pratique du fini-quitte. Une nouvelle organisation du temps de travail a donc été proposée et mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette dernière s'inscrivait aussi dans une réorganisation globale au sein de Metz Métropole incluant notamment l'instauration du RIFSEEP et le passage aux 39h avec 22 jours d'ARTT annuels pour l'ensemble des agents de la Métropole. L'organisation du temps de travail des agents de collecte a fait l'objet d'une attention particulière dans le nouvel accord pour tenir compte des rythmes et des temps de travail de la régie de collecte.

Au 1<sup>er</sup> janvier, les agents de collecte sont passés à un temps de travail hebdomadaire de 35h, avec suppression des ARTT, et indemnité compensatoire. Suite à un mouvement social, de nouveaux échanges avec les représentants syndicaux ont conduit à un nouveau protocole d'accord sur le temps de travail en application au 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec réalisation d'une étude externe sur le temps de travail.

- Collecte de jour : 37h, 11 ARTT, fin du fini quitte avec dispositif de +/- 1 heure par jour selon les nécessités de service conduisant à 37h hebdomadaires
- Collecte nuit : maintenu à 35h hebdomadaires, avec possibilité de fini-quitte, dans l'attente de la fin de la conteneurisation des secteurs.

L'étude menée par un cabinet d'études extérieur (INDIGGO) confirmait les résultats d'études internes sur le temps de travail des agents. Elle a fait ressortir des temps de travail moyens en deçà des 35h, laissant une marge de manœuvre suffisante pour intégrer de nouvelles modifications de tournées (R-437), telle que la suppression de la collecte en bilatéral (le camion ne passe que dans un sens de la rue, et les agents traversent pour collecter le côté gauche de la rue).

Il a donc été proposé de nouvelles dispositions du temps de travail applicables au 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### Enfin en 2018, un travail a été mené sur les conduites addictives :

L'obligation à la charge de Metz Métropole d'assurer une sécurité effective l'a conduite à se saisir de cette problématique. Aussi, elle a fait appel à des professionnels du secteur et a mis en place, dès 2016, des groupes de travail constitués d'agents de tous niveaux et des représentants du personnel. Il est ressorti de ces groupes de travail, animés par le Centre Départemental de Prévention des Conduites Addictives, un règlement de prévention des conduites addictives, des procédures relatives à la conduite à tenir face à ces situations à destinations des encadrants, et un plan d'actions validé en CHSCT.

En ce domaine au croisement de plusieurs obligations et libertés fondamentales, l'action disciplinaire ne saurait être la seule réponse. En effet, si le contexte professionnel peut dans certains cas être à l'origine d'une consommation de substances, cette consommation peut aussi être le fait d'un comportement individuel relevant totalement de la vie personnelle, sans lien avec la relation de travail. C'est pourquoi Metz Métropole a privilégié l'action préventive, réponse collective et non stigmatisante à ce risque particulier, en lien avec le service de santé au travail.

Cette démarche est organisée à tous les stades du risque : à la source de celui-ci, afin de l'éviter (respecter les règles de santé et de sécurité, mettre en place des procédures, des actions de sensibilisation...) et lorsqu'il se présente (écarter un agent manifestement en état d'ébriété, ou sous l'emprise de stupéfiants ou médicaments...). La démarche de prévention est collective et vise à réunir l'ensemble des agents pour réduire, voire supprimer, les consommations de produits illicites. Elle agit avant le stade d'une éventuelle dépendance, dans un esprit d'accompagnement et de soutien. Il est nécessaire de mobiliser et coordonner tous les acteurs : direction, encadrant, agents, représentant du personnel, médecin de prévention et équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail...

L'encadrement doit être porteur de la démarche mise en place : y croire, la défendre, la promouvoir. Par ailleurs, il doit donner l'exemple : respect de la confidentialité, discrétion dans les interventions ou les mesures prises, organisation de « pots » sans alcool... Tous les agents sont de même invités à « jouer le jeu », en acceptant et en appliquant les modalités d'intervention établies de façon consensuelle.

Compte tenu du nombre d'agent exposé à des postes à risque, la Direction du Cycle des Déchets a été désignée « Direction pilote » pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ainsi, le CDPA a sensibilisé à cette thématique 130 agents (soit 62% de l'effectif) au cours de 8 sessions de 2h et assuré la formation des 31 encadrants au cours de 2 sessions de 2 jours.

À l'issue, le plan d'actions a été revu afin d'être déployé à l'ensemble des Directions et des agents de Metz Métropole à compter de 2019.

## 5.2. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2018 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours	Date ou période
CACES Grues auxiliaires	3	2	2ème semestre 2018
FCO Transport de marchandises	8	4	Année 2018
FIMO transport de marchandises	5	25	Juillet et septembre 2018
Formation des managers à la prévention des conduites addictives	1	2	25 et 26 octobre 2018
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteur.euse.s secouristes du travail	2	1	15/02/2018 et 19/12/2018
Permis de conduire C (ETG + Hors circulation + circulation)	4	25	28.05 au 22.06.2018
Prévention conduites addictives	28	1	11-déc-18
PSC1	1	1	11-juin-18
Sensibilisation aux conduites addictives	124	1	Année 2018
Stage Union - Metz/Metz Métropole - Le.la sauveteur.euse secouriste du travail	5	2	février et mars 2018
Stage Union - Moselle - La formation continue obligatoire des assistant.e.s de prévention	1	2	Du 19/03/2018 au 20/03/2018

## 5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 43 accidents de travail avec arrêt (27 en 2017) ;
- 0 maladie professionnelle (1 en 2017) ;
- 7 accidents de travail sans arrêt (8 en 2017) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2017).

**Taux de fréquence** = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

**Taux de gravité** = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

**Taux d'absentéisme** = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) \* 100 / nombre d'heures travaillées

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Absentéisme
2010	175,70	9,80	15,89
2011	109,45	5,32	12,129
2012	160,74	3,90	11,46
2013	100,46	2,36	11,43
2014	98,01	1,69	8,76
2015	62,71	4,23	11,06
2016	75,25	4,60	15,65
2017	67,73	4,25	13,31
2018	107,86	5,18	16,77

Le taux de fréquence, le nombre d'accidents du travail et le taux d'absentéisme sont en augmentation entre 2017 et 2018.

Le nombre d'accidents sur l'activité collecte augmente fortement, et, pour 39% d'entre eux, est majoritairement lié à la précipitation et l'inattention au travail (53% toutes activités confondues). Des réflexions sur la réorganisation du temps travail et des modes de fonctionnement mis en œuvre en 2018 ont permis de revoir le temps et le rythme de travail.

L'augmentation en 2018 des taux de gravité et d'absentéisme signifie que les accidents avec arrêt de travail sont proportionnellement plus nombreux et plus graves et nécessitent une absence plus longue.

### 5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

En 2013, une démarche de management de la qualité et de la sécurité a été mise en place afin :

- d'optimiser le fonctionnement et l'organisation des services ;
- de fiabiliser les données ;
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des Communes ;
- faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- maîtriser les coûts ;
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Afin de garantir et fiabiliser ses données, les services ont lancé fin 2013 une démarche de structuration du système documentaire et de traçabilité des données.

Ainsi, l'identification et la création de près de 405 documents sont recensés dans un tableau de bord de pilotage d'activités à fin 2018.

## 6. Relation usagers

Créé en 2012, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction du Cycle des Déchets, ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, soit 50h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public, avec 3 agents qui prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et Communes.

En 2018, ce ne sont pas moins de 25 000 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...) qui ont été enregistrées, dont :

- 10,3 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 68,8 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3,4 % de mises en relation ;
- 17,4 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

Les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 62,4 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 3,8 % pour la distribution des sacs ;
- 20,2 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 3,6 % pour la prévention ;

Les mouvements sociaux d'avril 2018, suite aux modifications du temps de travail, ont perturbé les tournées de collecte. Certaines tournées n'étaient pas terminées dans le nouveau temps de travail mis en place, et donc certaines rues n'étaient pas collectées, augmentant de fait le nombre de réclamations et de demandes concernant la collecte.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.

Soucieux de la qualité du service rendu, les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont transmis aux Communes pour information et, parfois, pour intervention de leur part.

## 7. Géolocalisation

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées en 2014.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

En 2018, les équipements ont été utilisés pour :

- relever la position des camions en temps réel et les informations afférentes : localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. Cela permet de répondre en direct à l'utilisateur sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées ;
- permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

De plus le système relève :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par Commune,...) ;
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par Communes,...).

L'analyse de ces données contribue à l'amélioration de la qualité de service et à l'information rapide des Communes, avec le suivi des événements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de

tri...), et l'organisation des services pour réagir sur ces problématiques. L'année 2017 a permis de définir et mettre en œuvre le relevé et le traitement de certaines. L'aide à la navigation permet déjà un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents pour les tournées équipées, et d'optimisation du service dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Les logiciels d'exploitation permettent quant à eux de travailler sur :

- le reporting des données (statistiques etc) ;
- le tracé des tournées (cartographie) ;
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire ;
- l'optimisation du service.

En 2018, 8 nouveaux véhicules ont été équipés de la balise GPS et de la console en cabine, avec lecture de puces des bacs.

### Bilan des véhicules équipés au 31/12/2018 :

	2018		Total 2014 à 2018	
	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID
<b>Benne Ordures Ménagères</b>	8	0	13	28
<b>Mini- Benne Ordures Ménagères</b>	0	0	0	6
<b>Camion Bras-grue</b>	0	0	9	0

Le projet a permis la poursuite du tracé des tournées et la gestion des modifications mineures à y apporter. La navigation est possible sur un certain nombre de tournées ciblées. Les tournées sont toutes identifiées et le travail de tracé des circuits de référence a continué en concertation avec les chauffeurs et en lien avec l'avancement du projet de conteneurisation. Au 31 décembre 2018, 91 tournées sont tracées, soit 10 tournées supplémentaires par rapport à 2017. Ces 91 tournées sont utilisables en mode navigation par les équipes de collecte.

Ce faible nombre (10 tournées) s'explique par la migration d'un prestataire vers un autre et la planification de travaux de remplacement de matériel. Puis il a été nécessaire de revoir les tournées existantes de 2017 suite à l'effectivité de la migration et apporter les modifications nécessaires. Enfin, les tournées sont mises en navigation quasiment automatiquement avec le nouveau logiciel.

## III. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Les contenants

#### 1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de la Métropole est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

### 1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

	Sacs 30 litres	Sacs 50 litres	Sacs 100 litres
2012	4 127 900	2 689 200	2 575 600
2013	4 250 400	2 840 400	2 453 400
2014	3 316 600	2 325 900	1 504 400
2015	3 181 000	2 514 400	1 029 600
2016	2 826 600	1 809 000	689 280
2017	1 379 500	868 400	462 400
2018	475 000	259 600	62 800

*Source : Direction du Cycle des Déchets - Metz Métropole - Exercice 2018*

Les sacs d'OMR en grand volume 100L sont distribués aux collectifs, car les difficultés liées à l'obturation des points d'apport volontaire enterrés ainsi que la prévention des risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges pour les agents de collecte ont conduit Metz Métropole à privilégier la distribution de sacs de plus petits volumes.

En 2018, les secteurs déjà conteneurisés soit 90% du territoire, n'ont plus reçu de dotation. Seuls les centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont reçu des sacs. Ainsi le nombre de sacs distribués diminue, en lien avec l'avancement du projet conteneurisation.

Au terme de la conteneurisation, plus aucun sac ne sera distribué.

### 1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

De même, les secteurs déjà conteneurisés n'ont pas été dotés en sacs transparents. Les déchets recyclables sont jetés en vrac dans les bacs, PR et PAV.

Le nombre de sacs transparents distribué pour la collecte du tri s'élève à 537 000 pour l'ensemble de la Métropole en 2018 soit une diminution de 68% par rapport à 2017.

*Source : Direction du Cycle des Déchets - Metz Métropole - Exercice 2018*

## 1.2. Les bacs

Le nombre de bacs distribués par flux et par volume est le suivant (le flux OMR concerne les ménages et le flux OMA concerne les non ménages) :

Nombre de bacs distribués en 2018	OMR 140 L	OMR 180 L	OMR 240 L	OMR 360 L	OMR 660 L	TOTAL
	17	638	287	654	686	2285
	OMA 140 L	OMA 180 L	OMA 240 L	OMA 360 L	OMA 660 L	TOTAL
	0	39	74	126	542	781
	Tri 140 L	Tri 180 L	Tri 240 L	Tri 360 L	Tri 660 L	TOTAL
	15	701	363	615	751	2452

Le service de maintenance et distribution des bacs assure les réparations des bacs mis en place. En 2018, 2918 réparations bacs ont été réalisées sur le parc de bacs actifs sur le territoire.

### 1.3. Les PR

Tant que la conteneurisation n'est pas achevée, le nombre de PR évolue constamment. Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent être déplacés, remplacés par des PAV enterrés ou retirés pour une dotation individuelle, etc.

En 2014, il y avait 78 PR en service. Ce chiffre est passé à 407 en 2017. Le programme de déploiement de PAVE en 2018 a permis de réduire ce nombre à 360.

## 1.4. Les PAV

Au 31 décembre 2018, il était dénombré sur le territoire de Metz Métropole :

- 334 bornes aériennes dont 230 colonnes verre et 106 colonnes JRM ;
- 282 points d'apport volontaire enterrés dont 170 avec flux OMR, soit :
  - 239 bornes verre ;
  - 96 bornes JRM ;
  - 433 bornes OMR ;
  - 216 bornes EMR/JRM.

Dans le cadre du projet de conteneurisation, le nombre de bornes enterrées a augmenté pour répondre à des besoins particuliers et des contraintes techniques sur certains quartiers, où la mise en place de bacs était impossible et dans l'attente d'une étude globale sur le territoire. Enfin, certaines bornes aériennes ont été remplacées par des bornes enterrées.

Ce sont donc 121 cuves installées en 2018 sur Metz, soit 27 PAVE à Metz et 1 PAVE à Cuvry.

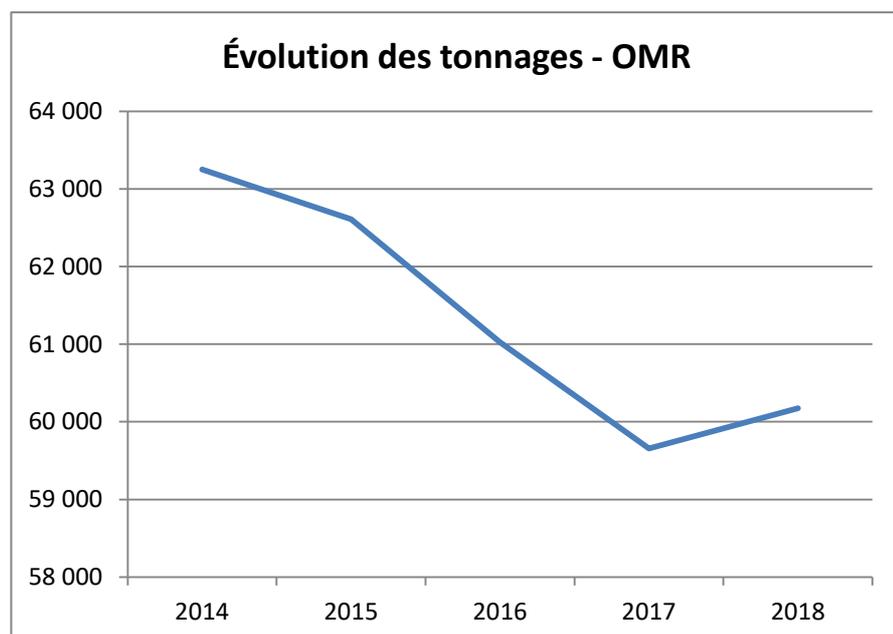
## 2. Les tonnages collectés

Les tonnages globaux collectés sur le territoire de Metz Métropole se répartissent comme suit :

### 2.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	67 230	/	/	300,3
2014	220 986	63 251	/	-5,9%	286,2
2015	219 905	62 611	-1,0%	-6,9%	284,7
2016	218 916	61 027	-2,5%	-9,2%	278,8
2017	219 880	59 657	-2,2%	-11,3%	271,3
2018	<b>223 798</b>	<b>60 176*</b>	0,9%	-10,5%	268,9

*Source : tonnages facturés Haganis 2018*



\*Les tonnages sont différents de ceux déclarés dans la matrice compta-coût et facturés par Haganis pour 2018, car une défaillance de pesée a été identifiée entre le 15 mars 2018 et le 17 mai 2018, entraînant un sous poids d'un des 2 ponts bascules, sur le poids à vide des véhicules qui par différence à plein a généré un surpoids de tonnages de déchets. Les correctifs sur les tonnages ont été apportés dans le bilan technique.

Les quantités d'OMR, après plusieurs années de baisse successives, tendent en 2018 à une stabilisation, avec une légère augmentation de +0.9% par rapport à 2017. Depuis 2010 les quantités ont baissé de -10,5%. Le ratio par habitant est de 268,9 kg/hab. L'augmentation des tonnages est à mettre en parallèle de l'augmentation de la population (+ 1,78 % par rapport à 2017).

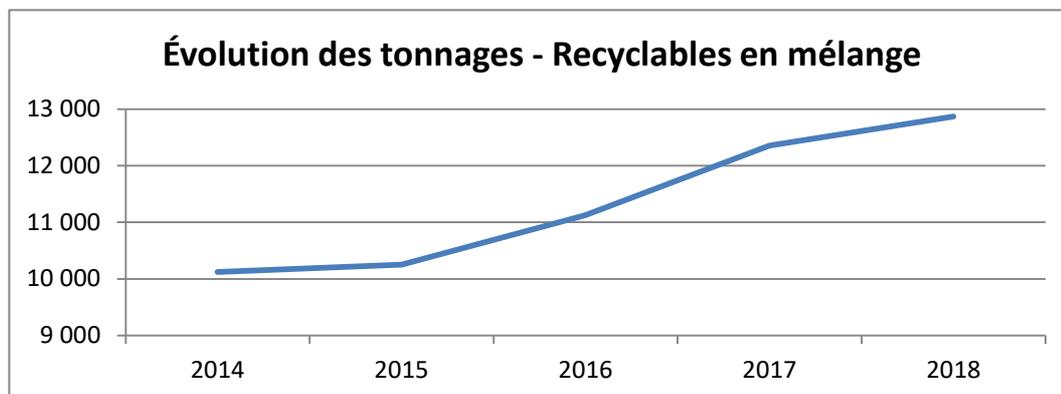
## 2.2. Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte à porte et en apport volontaire, les JRM collectés en apport volontaire et les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte à porte.

### 2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	9 272	/	/	41,4
2014	220 986	10 123	/	9,2%	45,8
2015	219 905	10 254	1,3%	10,6%	46,6
2016	218 916	11 126	8,5%	20,0%	50,8
2017	219 880	12 354	11,0%	33,2%	56,2
2018	<b>223 798</b>	<b>12 872*</b>	4,2%	38,8%	57,5

*Source : tonnages facturés Haganis 2018*



\*Les tonnages sont différents de ceux déclarés dans la matrice compta-coût et facturés par Haganis pour 2018, car une défaillance de pesée a été identifiée entre le 15 mars 2018 et le 17 mai 2018.

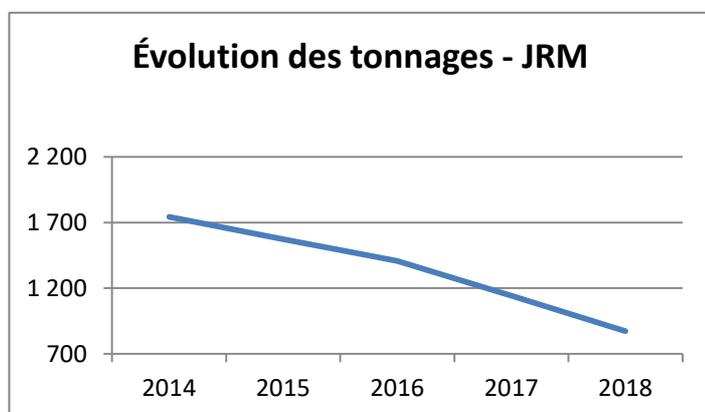
Les quantités de recyclables en mélange poursuivent leur augmentation avec 4,2% en 2018, de manière moins importante que les autres années. Le projet de conteneurisation du territoire a permis un accompagnement particulier en porte-à-porte par les Ambassadeurs du Tri. À fin 2017, 90% du territoire était conteneurisé. Seul un secteur du centre-ville a été conteneurisé en 2018, avec passage des Ambassadeur du tri. De nouvelles actions sont en réflexion dans le cadre d'un programme d'actions avec l'éco-organisme CITEO, pour redynamiser le geste de tri.

L'évolution des quantités de déchets recyclables collectées en mélange montre bien la tendance à l'augmentation depuis 2014. Celle-ci atteint 38,8 % en 2017 par rapport à 2010.

## 2.2.2. Journaux, Revues, Magazines en Apport Volontaire

Journaux Revue Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	2 350	/	/	10,5
2014	220 986	1 745	/	-25,8%	7,9
2015	219 905	1 574	-9,8%	-33,0%	7,2
2016	218 916	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	219 880	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	<b>223 798</b>	<b>872*</b>	-23,6%	-62,9%	3,9

*Source : tonnages facturés Haganis 2018*



\*Les tonnages sont différents de ceux déclarés dans la matrice compta-coût et facturés par Haganis pour 2018, car une défaillance de pesée a été identifiée entre le 15 mars 2018 et le 17 mai 2018.

Depuis 2013, la collectivité harmonise la collecte des déchets et remplace au fur et à mesure les bornes papier par des bornes Tri en mélange, ce qui implique un transfert de tonnage entre ces 2 flux. Les tonnages de JRM collectés en apport volontaire sont donc en diminution importante encore cette année de 23,6%.

En outre, avec le passage de sacs en bacs, les usagers ont plus de facilité à mettre leur papier dans le bac. En effet le sac de tri supportait difficilement le poids du papier. Ainsi le geste de tri est simplifié pour l'utilisateur.

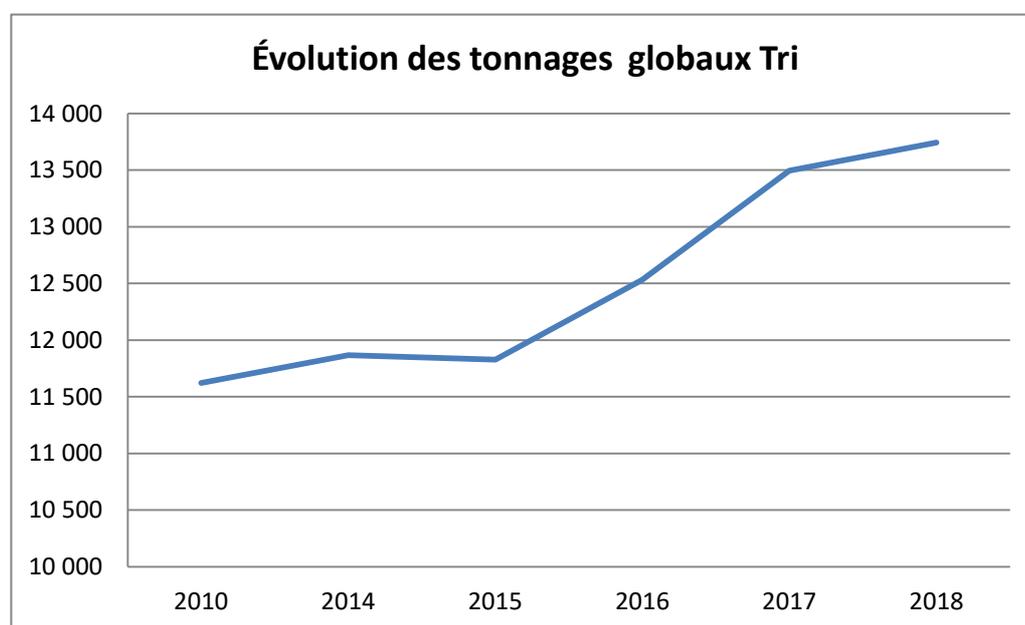
L'évolution des quantités de JRM est encore en diminution et atteint 62,9 % en 2017 par rapport à 2010, probablement du fait du transfert de flux vers les recyclables en mélange.

### 2.2.3. Tri global

Les évolutions des schémas de collecte impliquent le transfert du flux JRM vers le flux déchets recyclables en mélange. Il est donc plus pertinent de comparer la somme de ces 2 flux.

Recyclables (Mélange + JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	11 622	/	/	51,9
2014	220 986	11 868	/	2,1%	53,7
2015	219 905	11 828	-0,3%	1,8%	53,8
2016	218 916	12 533	6,0%	7,8%	57,3
2017	219 880	13 495	13,7%	16,1%	61,4
2018	<b>223 798</b>	<b>13 744</b>	<b>1,8%</b>	<b>18,3%</b>	<b>61,4</b>

*Source : tonnages facturés Haganis 2018*



L'augmentation globale du flux tri est de 1,8 % pour l'année 2018.

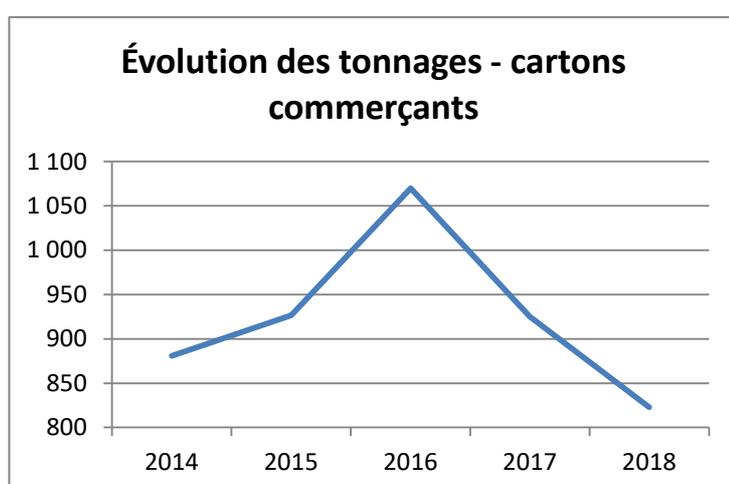
Depuis 2013, les tonnages de tri collectés sont en augmentation, moins importante pour 2018, tendant vers une stabilité des tonnages.

L'évolution des tonnages depuis 2010 est de + 18,3 %.

## 2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	920	/	/	4,1
2014	220 986	881	/	-4,3%	4,0
2015	219 905	926	5,2%	0,7%	4,2
2016	218 916	1 070	15,5%	16,3%	4,9
2017	219 880	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	<b>223 798</b>	<b>823</b>	-11,0%	-10,6%	3,7

Source : tonnages facturés Haganis 2018



Les quantités de cartons des commerçants du centre-ville ont fortement diminué en 2017, puis encore 2018. Une information ciblée en 2015 peut expliquer la forte augmentation de 2016. Des actions sont en réflexion avec la relance du marché de collecte des cartons du centre-ville.

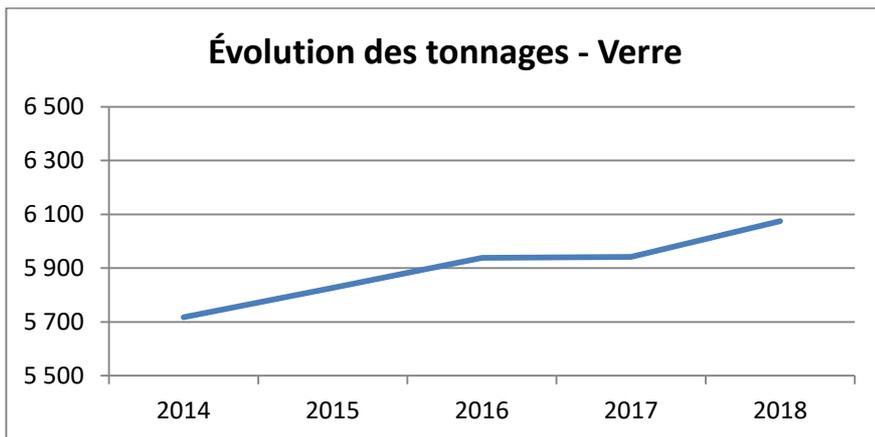
## 2.3. Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz, collecté en porte à porte.

### 2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre en apports volontaires	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	5 729	/	/	25,6
2014	220 986	5 717	/	-0,2%	25,9
2015	219 905	5 827	1,9%	1,7%	26,5
2016	218 916	5 938	1,9%	3,7%	27,1
2017	219 880	5 941	0,1%	3,7%	27,0
2018	<b>223 798</b>	<b>6 075</b>	2,2%	6,0%	27,1

Source : tonnages facturés Haganis 2018

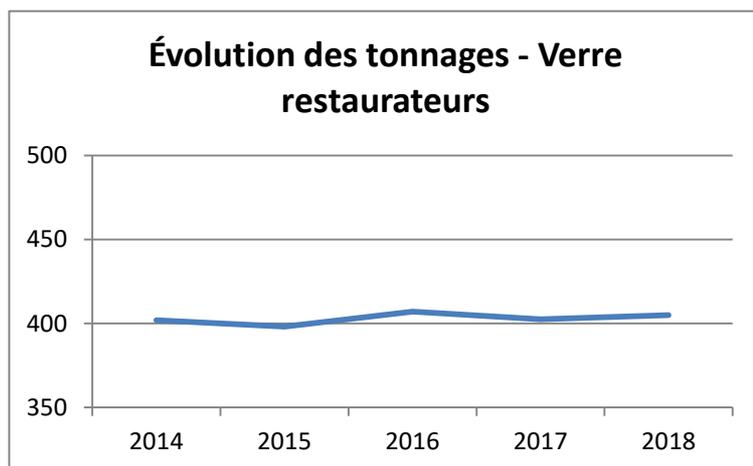


Les tonnages de verre sont en légère augmentation depuis 2014, avec une augmentation de 2,2% en 2018. L'augmentation depuis 2010 est de 6%.

#### 2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	454	/	/	2,0
2014	220 986	402	/	-11,5%	1,8
2015	219 905	398	-1,0%	-12,3%	1,8
2016	218 916	407	2,2%	-10,4%	1,9
2017	219 880	402	-1,1%	-11,4%	1,8
2018	<b>223 798</b>	<b>405</b>	0,6%	-10,8%	1,8

*Source : tonnages facturés Haganis 2018*

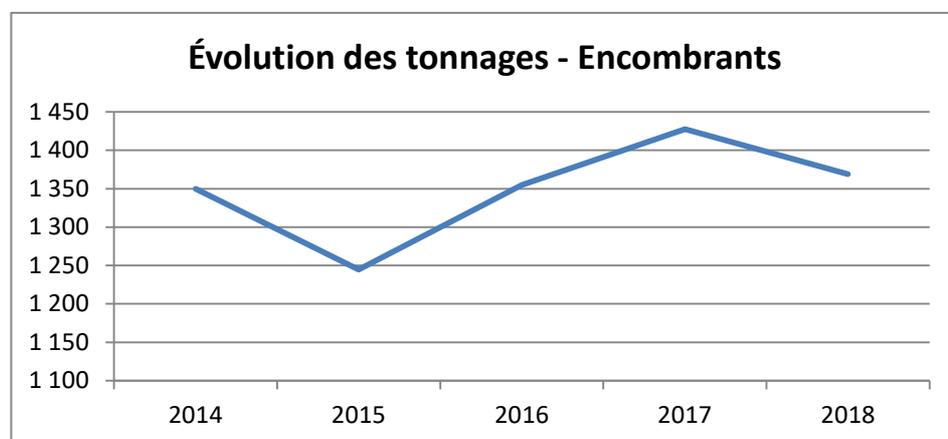


Depuis 2016, les quantités de verre des professionnels restent stables. En 2018, les tonnages collectés augmentent de 0,6%. Cette collecte complémentaire pallie un manque d'équipements d'apport volontaire sur le centre de Metz, elle est en cours dans le cadre de l'étude spécifique pour la conteneurisation du centre-ville.

## 2.4. Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	1 637	/	/	7,3
2014	220 986	1 350	/	-17,5%	6,1
2015	219 905	1 245	-7,8%	-24,0%	5,7
2016	218 916	1 355	8,9%	-17,2%	6,2
2017	219 880	1 428	5,4%	-12,8%	6,5
2018	<b>223 798</b>	<b>1 369</b>	-4,1%	-16,4%	6,1

Source : tonnages facturés Haganis 2018



Les tonnages d'encombrants après deux années d'augmentation, ont baissé entre 2017 et 2018 de -4,1%

La prise de rendez-vous a diminué de 2,55 % entre 2017 et 2018, alors qu'elle avait augmenté de manière exceptionnelle (28%) entre 2015 et 2016. Le nombre de rendez-vous tend à se stabiliser voir à diminuer. Une réflexion est lancée sur la possibilité de prise de RDV par formulaire sur le site Internet de la Métropole, permettant un accès simplifié à l'utilisateur.

De manière globale, on observe une diminution de 16,4 % des tonnages collectés depuis 2010.

## 2.5. Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Population*	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2010	223 891	39 955	/	/	178,5
2014	246 213	40 855	/	2,3%	165,9
2015	240 524	38 202	-6,5%	-4,4%	158,8
2016	240 524	38 879	1,8%	-2,7%	161,6
2017	240 524	37 512	-3,5%	-6,1%	156,0
2018	<b>240 524</b>	38 408	<b>2,4%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>159,7</b>

\*À partir de 2012 = pop. MM + pop. Conventionnées  
pour 2018 population insee 2013 (rapport Haganis)  
Source : rapport annuel Haganis 2018

En 2018, il est observé une augmentation des tonnages de 2,4%. Depuis 2017, de nouvelles filières en déchèterie se mettent en place : huisserie, plâtre, permettant d'offrir de nouveaux services à la population. Ces filières s'installent progressivement.

L'augmentation des tonnages fait face paradoxalement à une baisse des visites en déchèterie.

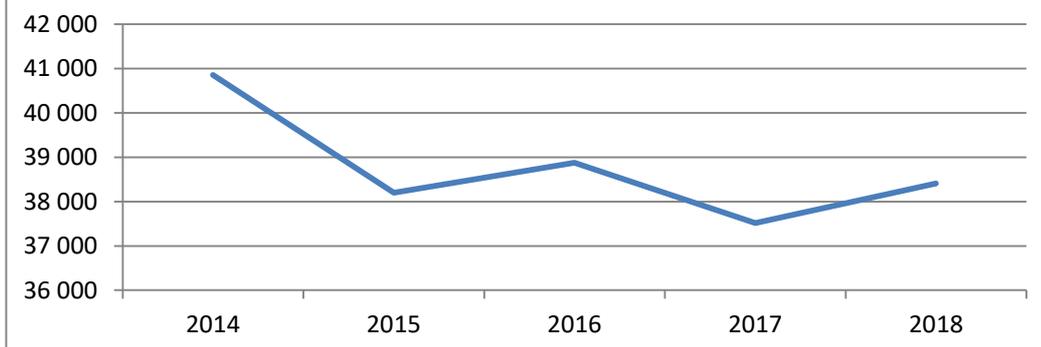
En effet, la fréquentation des déchèteries diminue de 10,6% entre 2017 et 2018.

### Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs déchèteries	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Ars-sur-Moselle	90 286	92 803	89 646	83 259	82 617	74 156
Marly	110 864	116 205	131 346	139 101	143 225	121 096
Metz-Nord	92 828	94 399	92 873	90 800	82 059	73 897
Metz Magny	106 592	98 407	97 812	95 960	92 761	82 873
Metz Borny	109 162	113 517	102 355	99 812	96 322	89 041
Montigny-Lès-Metz	84 986	85 967	84 428	84 971	86 992	75 614
Vernéville	20 455	26 942	25 458	28 146	25 105	23 981
Peltre	11 082	21 982	30 456	31 216	29 166	29 508
<b>Total 8 déchèteries</b>	<b>626 255</b>	<b>650 222</b>	<b>654 374</b>	<b>653 265</b>	<b>638 247</b>	<b>570 166</b>

Source : rapport annuel Haganis 2018

## Évolution des tonnages - Déchèteries



L'évolution des quantités de déchets de déchèterie montre une diminution de 3,9 % en 2018 par rapport à 2010. Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

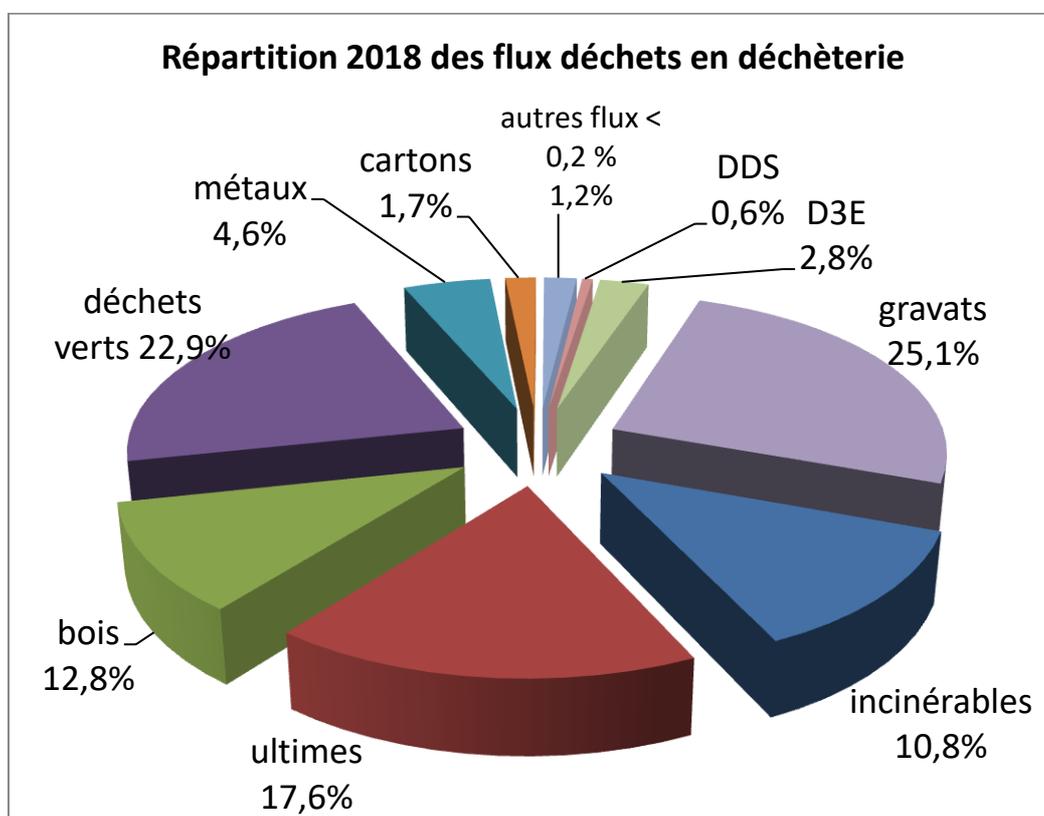
Flux déchèterie	2014	2015	2016	2017	2018
incinérables	4 717	4 496	4 194	4972,9	4745
ultimes	6 765	6 386	6 827	6724,1	6663
bois	5 193	5 154	4 965	3497,2	4196
déchets verts	9 532	8 274	8 904	8089,8	8354
métaux	1 414	1 589	1 772	1745,2	1833
cartons	649	673	656	607,6	646
plâtre	0	40	202	493,7	620
batteries	17	25	24	21,9	26
huiles de vidange	58	52	45	46,1	50
huiles alimentaires	12	11	15	14,2	16
DDS	189	231	220	231	221
tubes fluos	7	7	7	6,1	4,6
pneu	50	73	69	74,5	120
piles	11	6	10	9,3	10,4
radiographies	0	0	1	1	1
D3E	887	1 024	1 103	1000,2	1026
Gravats	11 366	10 135	9 776	9854,3	9642
Textile-Linge-Chaussures	/	/	75	72,6	83
Emballages souillés	/	/	14	11,7	6
Huisseries	/	/	/	36,7	122
Livres	/	/	/	2,6	23

Parmi les principaux flux de déchets de déchèterie, on constate les évolutions suivantes :

- les inertes, après une légère augmentation en 2017, il est observé une légère baisse en 2018 : 2,15%, probablement liée à la mise en place des filière plâtre et huisserie.
- les quantités de déchets verts, dépendantes des conditions météorologiques, après une forte augmentation en 2016, et une forte diminution 2017, ont à nouveau augmenté de 3,27% ;
- les incinérables après une forte augmentation en 2017, connaissent une diminution en 2018 de 4,58%;
- le bois après plusieurs années de diminution, et de manière plus importante pour 2017, est en forte augmentation en 2018 avec 19,98%. L'un des facteurs peut être pour 2018, un sur-tri mis en place sur la filière encombrants des déchèteries, permettant d'extraire le bois de ce flux, afin de le réorienter vers la filière de valorisation bois. De plus, après des difficultés à trouver une filière de valorisation en 2017, de nouveaux repreneurs ont pu être trouvés.
- le flux D3E, après une diminution en 2017 et en augmentation pour 2018 de 2,58%.
- le plâtre a fortement augmenté 25,58% du fait du déploiement de la filière en 2017, et de l'installation de cette filière en 2018. Un transfert de flux a pu s'opérer entre les ultimes (-212t) et le plâtre (+126t).

L'augmentation du bois et des déchets verts impacte les tonnages globaux de 2,4%.

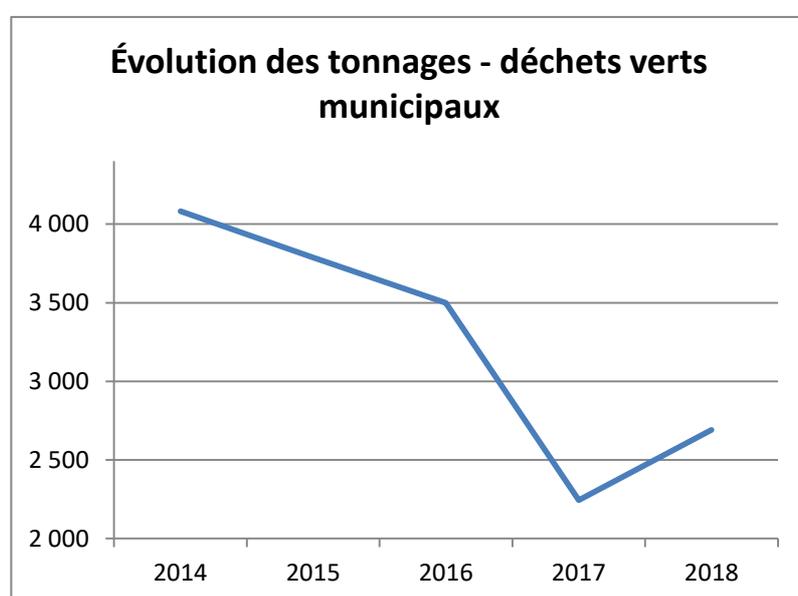
Pour rappel, les déchets dangereux (DDS) et les déchets inertes (Gravats) ne sont pas compris dans les objectifs d'évolution de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.



## 2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts Municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2014	4 082	/	-2,6%
2015	3 787	-7,2%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	<b>2 690</b>	<b>19,8%</b>	<b>-35,8%</b>

Source : tonnages facturés Haganis 2018



Les déchets verts sont ceux collectés par Metz Métropole et ceux apportés directement par des services techniques de certaines Communes membres. L'année 2014 était marquée par une forte augmentation, due en grande partie à la météo favorable à la croissance des végétaux. En 2015, 2016, et encore en 2017, les quantités sont en forte baisse notamment grâce à l'investissement des Communes, en particulier de la Ville de Metz, dans des pratiques alternatives pour la gestion de leurs espaces verts : limitation des tailles et tontes, tonte en mulching.

En 2018, il est observé une augmentation des tonnages de 19,8% par rapport à 2017. D'autres facteurs, comme les conditions climatiques, entrent en compte dans la production de déchets verts. Le pic de baisse de 2017 peut s'expliquer par une année défavorable d'un point de vue météorologique. Entre 2016 et 2018, il est en effet observé une baisse de 23,12%, montrant ainsi une tendance à la diminution. Cette tendance se confirme car il est observé une réduction de 35,8% par rapport à 2010.

## 2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Metz Métropole	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2018/N-1	2018/2010
Population SINOE	223 891	220 986	219 905	218 916	219 880	223 798	1,78%	-0,04%
<b>Tonnages</b>								
OMR	67 230	63 251	62 611	61 027	59 657	60 176	0,9%	-10,49%
Tri	12 543	12 749	12 754	13 603	14 420	14 567	1,0%	16,14%
Verre	6 183	6 119	6 225	6 345	6 344	6 480	2,1%	4,81%
<b>OMA</b>	<b>85 955</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	<b>81 223</b>	<b>1,0%</b>	<b>-5,51%</b>
Encombrants	1 629	1 350	1 245	1 355	1 428	1 369	-4,1%	-15,96%
Déchèteries	39 955	40 855	38 202	38 879	37 512	38 408	2,4%	-3,87%
<b>DMA</b>	<b>127 539</b>	<b>124 324</b>	<b>121 037</b>	<b>121 209</b>	<b>119 361</b>	<b>121 000</b>	<b>1,4%</b>	<b>-5,13%</b>
<i>Evolution DMA N / N-1</i>	-0,9%	-0,4%	-2,6%	0,1%	-1,5%	1,4%		
<b>Ratio kg/hab</b>								
OMR	300	286	285	279	271	269	-0,90%	-10,5%
Tri	56	58	58	62	66	65	-0,75%	16,2%
Verre	28	28	28	29	29	29	0,36%	4,9%
<b>OMA</b>	<b>384</b>	<b>372</b>	<b>371</b>	<b>370</b>	<b>366</b>	<b>363</b>	<b>-0,77%</b>	<b>-5,5%</b>
Encombrants	7,3	6,1	5,7	6,2	6,5	6,1	-5,78%	-15,9%
Déchèteries	178	185	174	178	171	172	0,60%	-3,8%
<b>DMA</b>	<b>570</b>	<b>563</b>	<b>550</b>	<b>554</b>	<b>543</b>	<b>541</b>	<b>-0,40%</b>	<b>-5,1%</b>
<i>Evolution DMA N / N-1</i>	-0,6%	0,0%	-2,2%	0,6%	-2,0%	-0,4%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2018

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont les déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

\*\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris.

La population SINOE de Metz Métropole a augmenté de 3 918 habitants en 2018. C'est la raison pour laquelle on peut identifier des différences notables entre les évolutions des tonnages et des ratios.

Après une légère diminution en 2017, les tonnages de DMA sont en hausse de 1,4 % pour 2018, soit 1 639 tonnes.

Le ratio Kg/hab pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

## Bilan des tonnages

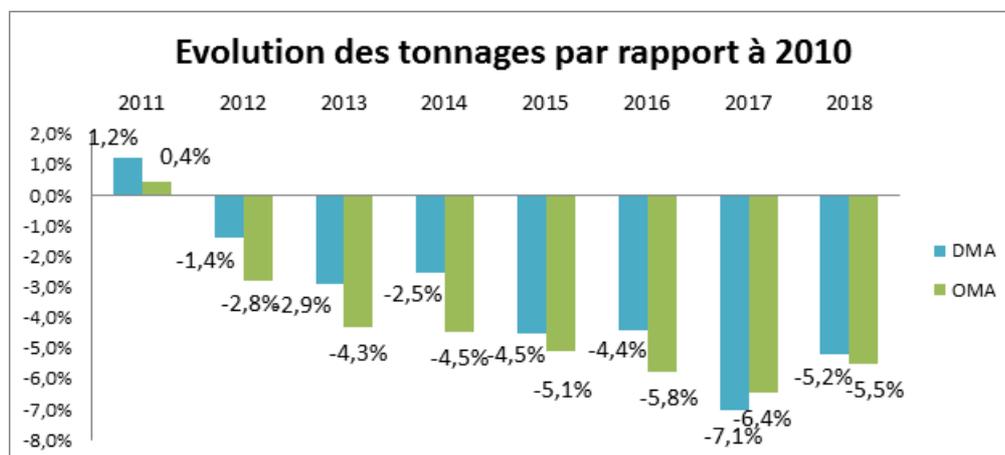
	2015	2016	2017	2018	Évolution
OMR	62 611	61 027	59 657	60 176	+0,9%
Tri	12 754	13 602	14 420	14 566	+1,0%
Verre	6 225	6 345	6 344	6 481	+2,2%
<b>OMA</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	81 223	+1,0%
Encombrant + déchèterie + DV	32 841	33 687	31 069	32 492	+4,6%
<b>DMA*</b>	<b>114 431</b>	<b>114 662</b>	<b>111 490</b>	113 715	+2,0%

\* les données peuvent différer de celles présentées dans le chapitre traitant des tonnages collectés car le contrat ADEME ne prend pas en compte certains flux, notamment les déchets inertes et les Déchets Dangereux.

La réduction des quantités d'OMA depuis 2010 marque le pas avec une augmentation d'1 % en 2018 par rapport à 2017. Mais la population de la Métropole augmentant, le ratio par habitant reste stable en 2018.

Les quantités de DMA (hors inertes et déchets dangereux) augmentent, de 2 221 tonnes soit 2 % par rapport à 2017. En prenant en compte l'augmentation de la population, le ratio par habitant est stable également.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020. Au 3/4 de ce délai, la diminution est de 5,5 % (chiffre différent de celui présenté dans le tableau ci-dessus, qui prend en compte les déchets dangereux et les inertes).



Évolution en lien avec les objectifs contractuels ADEME :

	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2014
OMr	63 251	62 611	61 027	59 657	60 176	-4,9%
Tri	12 749	12 754	13 602	14 420	14 566	+14,3%
Verre	6 119	6 225	6 345	6 344	6 481	+5,9%
<b>TOTAL OMA</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	<b>81 223</b>	<b>-1,1%</b>
DOM	30 660	29 058	30 188	28 824	29 802	-3,0%
DV	4 082	3 787	3 499	2 245	2 689	-34,1%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>116 861</b>	<b>114 435</b>	<b>114 661</b>	<b>111 490</b>	<b>113 715</b>	<b>-2,7%</b>

Le contrat d'objectifs signé avec l'ADEME prévoit une réduction de 4 % des quantités de déchets en 2018 par rapport à 2014. À l'échéance de ce contrat, la réduction atteint 2,7 %.

### 3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par Haganis accueillent en grande partie les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels directement. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

#### 3.1. Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2018 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont rappelés ci-dessous :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	16 137	JRM	4 482	27,8%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 293	8%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (Allemagne)
		Carton	3 961	24,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), Véolia (All.), WPT (France, All. Et Pays-Bas), REMONDIS (Allemagne)
		Plastiques	1 000	6,2%	Wellman (55), Suez (Fr.), Valorplast (55), DKR (All/Fra), Acteco Recycling (68), COVED (All/Fra), WPT (Allemagne)
		Briques alimentaires	110	0,7%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (Allemagne), Lucart (88)
		Acier	288	1,8%	Ecore(57), Arcelor(57) LFM (57)
		Aluminium	38	0,2%	Affimet (60), LFM (57)
		Verre	1 682	10,8%	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 283	20,4%	Valorisation énergétique UVE Haganis

Source : rapport annuel Haganis 2018

### 3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités
OMR	103 298	Evacués en ISDND (t)	0
		Incinérés (t)	109 891
		Energie livrée (MWh)	212 973
		Dont Tonnes-équivalent pétrole (TEP)	18 312
DIB	3 840	Vapeur (t)	303 163

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	17 107
Métaux ferreux	2 417
Métaux non ferreux	158
REFIOM	1 036
Cendres	1 174
Produits sodiques résiduaire	800

Source : HAGANIS : rapport d'activités 2018

### 3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Matériaux	2018	Taux	Modes de traitement
Incinérables	4745	12,4%	Transférés et stockés par la PAVD avant enfouissement en ISDND2 (SUEZ)
Ultimes	6663	17,3%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND2 (Suez, 57)
Bois	4196	10,9%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	8354	21,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Métaux	1833	4,8%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou SN Behem (57)
Cartons	646	1,7%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Plâtre	620	1,6%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière par Remex (Allemagne)
Gravats	9642	25,1%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par concassage criblage
Batteries	26	4,5%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	50		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par CHIMIREC (54)
Huiles alimentaires	16		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
DDS	221		Transportés par HAGANIS et traités par SCORI et CEDILOR (57)
Tubes fluos	4,6		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Pneumatiques	120		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Piles	10,4		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
Radiographies	1		Collectées et valorisées par Recycl-M
D3E	1026		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Textile-Linge-Chaussures	83		Collectés et valorisés par Tri d'Union
Emballages souillés	6		Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
Huisseries	122		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	23		Collectés et valorisés par recycLivres

Source : rapport d'activité 2018 HAGANIS

### 3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2018, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 32 499 dépôts de déchets (+ 13,7 % par rapport à 2017), générant 61 459 tonnes de déchets (+ 8,22 % par rapport à 2017). Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2018, avec les déchets traités :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2017)		
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
Déchets verts	14 537	Compostage : suez Organique (57)
Déblais-gravats	14 068	Valorisation amtière Haganis
Non incinérables	10 310	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 533	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	5 369	Panneautier : Ikea (70), Zolikofer (All.) Valorisation énergétique : Norske Skog (88), Kronospan (Luxembourg)
Bois A et Abio	3 006	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	772	Valorisation matière : Remex (Allemagne)
Huisseries	35	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	14	UTM Haganis
DEEE	66	Valorisation matière : Coved (57)
Métaux	35	Valorisation matière : Metalifer (57)
Incinérables	5605	Stokage ISDND Suez (57)
Balayures	1109	valorisation matière : Lingenheld (57)
<b>TOTAL</b>	<b>61 459</b>	

*Source : rapport annuel Haganis 2018*

## IV. LES INDICATEURS FINANCIERS

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La LTECV impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers. Les matrices 2009 à 2018 ont été validées par l'ADEME.

## 1. Observations générales

	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798
Population totale desservie	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798	223 798
Tonnage global collecté	60 473	14 218	1 264	6 214	82 169	1 369	28 686	3 476	115 700
Charges de structure	844 837	430 967	7 469	43 294	1 326 567	19 173	267 994	26 143	1 639 877
Communication	187 966	336 747	-	76 174	600 887	-	-	-	600 887
Prévention	162 832	14 701	2 166	7 273	186 972	2 166	45 362,00	5 571	240 071
Pré-collecte	1 143 340	957 649	-	150 885	2 251 874	-	-	-	2 251 874
Collecte	6 284 854	3 893 199	84 729	519 972	10 782 754	160 329	1 177 191	300 738	12 421 012
Transfert/transport	-	-	4 212	64 611	68 823	-	1 360 800	-	1 429 623
Traitement	6 902 905	2 528 076	18 384	-	9 449 365	166 443	2 014 323	142 197	11 772 328
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 526 734</b>	<b>8 161 339</b>	<b>116 960</b>	<b>862 209</b>	<b>24 667 242</b>	<b>348 111</b>	<b>4 865 670</b>	<b>474 649</b>	<b>30 355 672</b>
Ventes de produits et d'énergie	-	939 388	67 317	148 957	1 155 662	-	167 245	-	1 322 907
Prestations à des tiers	1 701	-	-	-	1 701	-	262 291	-	263 992
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 910 122	4 535	69 571	2 192 132	3 197	65 815	-	2 261 144
Autres aides et subventions	41 177	20 236	345	2 017	63 775	896	12 692	1 215	78 578
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>250 782</b>	<b>2 869 746</b>	<b>72 197</b>	<b>220 545</b>	<b>3 413 270</b>	<b>4 093</b>	<b>508 043</b>	<b>1 215</b>	<b>3 926 621</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>15 275 952</b>	<b>5 291 593</b>	<b>44 763</b>	<b>641 664</b>	<b>21 253 972</b>	<b>344 018</b>	<b>4 357 627</b>	<b>473 434</b>	<b>26 429 051</b>
TEOM	18 093 532	6 352 421	74 240	748 932	25 269 125	426 767	5 323 592	551 336	31 570 820
Redevance spéciale et assimilés	420 020	-	-	-	420 020	-	54 876	-	474 896

Source : matrice des coûts 2018

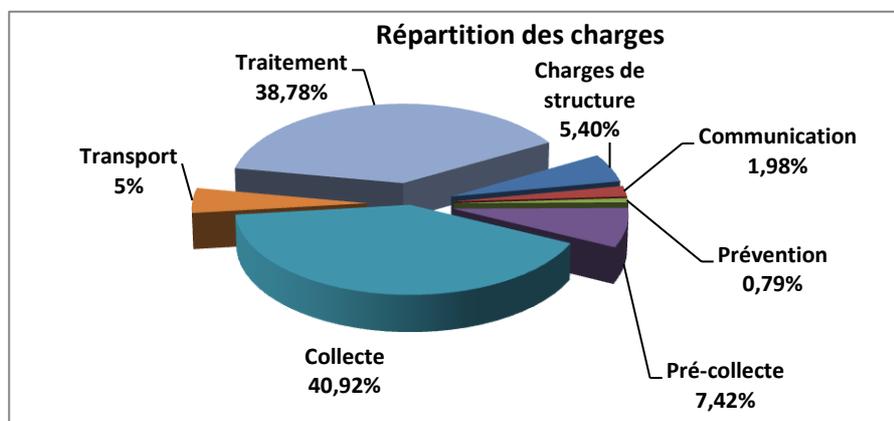
Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 118,09 € HT. Le coût à la tonne collectée et traitée s'élève à 223,65 € HT.

### Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 40,92% et 38,78% soit 12,42 M€ et 11,77 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 7,42% (2,25 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 5% (1,42 M€).

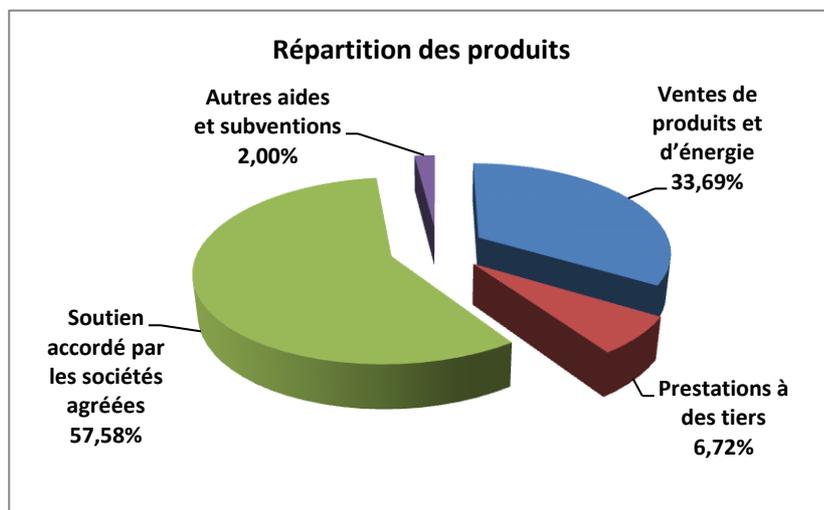
Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,64 M€ (5,40% des charges 2018) en diminution de 14% par rapport à 2017 (-226 k€).



## Les produits

Près de 57,5% des produits (2,26 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,9 M€).

La vente des déchets recyclables représente 33,7% des produits, soit 1,32 M€.



## 2. Analyse globale

Coût aidé	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	15 275 952	5 291 593	44 763	641 664	<b>21 253 972</b>	344 018	4 357 627	473 434	<b>26 429 051</b>
€ HT / hab	68,26	23,64	0,20	2,87	<b>94,97</b>	1,54	19,47	2,12	<b>118,09</b>
€ HT / tonne	252,61	372,18	35,41	103,26	<b>258,66</b>	251,29	151,91	136,20	<b>228,43</b>

	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	57,8%	52,3%
Recyclables	20,0%	12,3%
Déchets des professionnels	0,2%	1,1%
Verre	2,4%	5,4%
Encombrants	1,3%	1,2%
Déchets des déchèteries	16,5%	24,8%
Déchets des collectivités	1,8%	3,0%

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR reste la plus lourde financièrement avec près de 58% des coûts totaux pour près de 52% des tonnages.

En moindre proportion, les flux recyclables et déchèterie suivent la même tendance.

	Coût aidé TTC / HABITANT				Évolution coûts 2017/2018	Évolution tonnages 2017/2018
	2015	2016	2017	2018		
<b>OMR</b>	74,36 €	71,76 €	72,27 €	72,60 €	0,5%	2,5%
<b>Tri</b>	14,35 €	14,35 €	22,48 €	25,49 €	13,4%	5,4%
<b>Verre</b>	2,53 €	2,54 €	3,04 €	3,01 €	-1,0%	3,3%
<b>Déchèteries</b>	19,54 €	20,97 €	19,47 €	21,36 €	9,7%	4,0%
<b>Encombrants</b>	2,40 €	2,47 €	2,43 €	1,71 €	-29,6%	-7,1%
<b>TOTAL (hors Encombrants)</b>	<b>110,78 €</b>	<b>115,45 €</b>	<b>117,26 €</b>	<b>122,46 €</b>	4,4%	3,3%

Les tonnages globaux augmentent de 3,3%. Le coût aidé TTC à l'habitant suit mathématiquement avec une augmentation de 4,4% en 2018. Le coût du flux recyclables a fortement augmenté de 13,4%.

### 3. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 10,73 en 2018.

La Redevance Spéciale représente une recette de 420 020€.

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191112-11-2019-DB15-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2019-DB15  
**Date de décision :** mardi 12 novembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2018  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/11/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191112-11-2019-DB15-DE  
**Document principal :** 99\_DE-15.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-15 Annexe RPQS DECHETS.pdf

**Historique :**

18/11/19 09:11	En cours de création	
18/11/19 09:12	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:24	En cours de transmission	
18/11/19 10:25	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:27	Accusé de réception reçu	